

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Band: 65 (2001)
Heft: 259-260

Artikel: Les melliflux termes nouveaux du séjour d'honneur
Autor: Duval, Frédéric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-400035>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES MELLIFLUX TERMES NOUVEAUX DU SÉJOUR D'HONNEUR

A-t-on encore besoin de présenter le *Séjour d'Honneur*, considéré par H. Guy comme l'*opus magnum* d'Octovien de Saint-Gelais⁽¹⁾? Rappelons seulement qu'il s'agit d'un songe allégorique adoptant la forme du prosimètre et qui s'inscrit dans la tradition des pèlerinages initiatiques. Dans les ultimes vers, l'auteur reconnaît avoir écrit un *traictié de la vie humaine* (IV.xxvi.61⁽²⁾). Le *Séjour* se prête mal au résumé. Disons qu'il conte les errances de l'auteur sous l'emprise de personnages allégoriques tels Sensualité, Fol Abus et Vaine Esperance, puis son repentir suscité par l'intervention de Raison.

Malgré de fourmillantes allusions à des événements historiques, la date de composition du *Séjour* est difficile à établir avec certitude. C'est un fait acquis qu'Octovien y a travaillé pendant plusieurs années. Déjà H. Guy l'avait noté, proposant 1490 et 1493 comme dates de début et de fin, tout en mentionnant des additions ou remaniements qui auraient été apportés dans le courant de l'année 1494. Plus récemment J. Lemaire a repris le dossier pour tenter d'affiner la datation et éventuellement réduire la fourchette chronologique⁽³⁾. Au terme d'une étude solidement argumentée, il conclut à une ébauche réalisée en 1489 et situe l'achèvement de la rédaction à la fin de l'été 1494. Nous le suivrons sur ce point.

On sait que l'œuvre d'Octovien fut admirée par ses contemporains et par les poètes du début du XVI^e siècle. J. Lemaire, dans une série d'articles⁽⁴⁾, a tenté de réhabiliter le *Séjour*, trop injustement oublié. Mal-

(1) H. Guy, «Octavien de Saint-Gelais. Le Séjour d'Honneur», in: *Revue d'Histoire littéraire de la France* 15, 1908, 193-231; H. Guy, *Histoire de la poésie française au XVI^e siècle*, Paris 1, 1910, 140-144.

(2) Les renvois se font au texte de notre édition (v. *infra*).

(3) J. Lemaire, «Note sur la datation du 'Séjour d'Honneur' d'Octovien de Saint-Gelais», in: *Romania* 102, 1981, 239-249.

(4) Outre la référence précédente, citons J. Lemaire, «Notes lexicologiques sur le 'Séjour d'Honneur' d'Octovien de Saint-Gelais», in: *Le Moyen Français* 3, 1980, 89-106; J. Lemaire, «Amours et tabous sexuels dans le 'Séjour d'Honneur' d'Octovien de Saint-Gelais», in: *Amour, mariage et transgression au Moyen Âge*,

heureusement, tous les travaux récents se heurtent aux déficiences criantes de l'édition établie en 1977 par J. A. James⁽⁵⁾. Sa piètre qualité philologique est préjudiciable aux études historiques et littéraires et davantage encore à l'étude de la langue. Pourtant J. Lemaire a souligné avec raison l'intérêt syntaxique et lexicologique du *Séjour* et a lui-même consacré quelques pages à un relevé commenté d'hapax et de néologismes⁽⁶⁾. Ces notes lexicologiques avaient le double mérite d'attirer l'attention sur le vocabulaire du *Séjour* et de corriger et compléter le glossaire, fautif autant que sommaire de J. A. James. J. Lemaire définissait l'objet de sa recherche comme suit: «Notre tâche a plus précisément consisté à relever dans le *Séjour d'Honneur* tous les mots rares ou non attestés jusque-là, et à les expliquer», entreprise audacieuse, car elle devait fatalement s'appuyer sur l'édition James, collationnée certes avec deux témoins anciens. L'auteur était conscient de la difficulté méthodologique («toute recherche menée sur le *Séjour d'Honneur* est inévitablement entravée par la très médiocre qualité de l'édition James») mais n'a pu enfreindre sans conséquences le premier des dix savoureux commandements du glossariste édictés par K. Baldinger: «Méfiez-vous de l'édition, y inclus la vôtre. Une bonne édition est la *condicio sine qua non*. Vérifiez si nécessaire et si possible»⁽⁷⁾. La présente étude repose sur une nouvelle édition du *Séjour* que nous espérons publier prochainement.

L'originalité et la richesse du vocabulaire du *Séjour* sont notoires depuis longtemps. Elles n'ont pas échappé à la perspicacité de F. Godefroy, qui cite à de nombreuses reprises le texte d'après au moins trois témoins⁽⁸⁾, signalant ainsi plusieurs hapax et néologismes sémantiques.

Actes du colloque des 24, 25, 26 et 27 mars 1983, Göppingen, 1984, 481-491 («Göppinger Arbeiten zur Germanistik», 420); J. Lemaire, «L'histoire et son usage dans le 'Séjour d'Honneur' d'Octovien de Saint-Gelais», in: *Studi Francesi* 93, 1987, 421-428.

- (5) J. A. James (éd.), *Octavien de Saint-Gelais, «Le Séjour d'Honneur»*, Chapel Hill, 1977 («North Carolina Studies in the Romance Language and Literatures», 181). Les comptes rendus de G. Di Stefano (*Le Moyen Français* 3, 1980, 168-170), de C. M. Scollen (*French Studies* 34, 1980, 64-66) et de J. Lemaire (*Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 41, 1979, 666-669) furent unanimes à dénoncer les trop nombreuses erreurs de l'édition.
- (6) J. Lemaire, «Notes lexicologiques sur le 'Séjour d'Honneur' d'Octovien de Saint-Gelais», in: *Le Moyen Français* 3, 1980, 89-106.
- (7) K. Baldinger, «Splendeurs et misères des glossaires (à propos de nouvelles recherches rabelaisiennes)», in: A. Dees (éd.), *Actes du IV^e Colloque international sur le Moyen Français*, Amsterdam, 1985, 287.
- (8) Gdf. présente les citations du *Séjour* de trois façons différentes. Il peut mentionner uniquement un feuillet (*declinatoire* 2, 446a; *balbutiant* 8, 278c;

Outre l'article de J. Lemaire, deux contributions récentes sont venues étoffer notre connaissance du vocabulaire d'Octovien. T. Brückner a consacré quelques pages de son ouvrage sur la traduction de l'*Énéide* aux latinismes et a confectionné un glossaire pour le livre VI⁽⁹⁾ et A. Slerca s'est penchée sur la néologie dans la traduction de l'*Énéide* et dans celle des *Épîtres* d'Ovide⁽¹⁰⁾.

Il n'est pas question ici d'entreprendre une étude d'ensemble du vocabulaire du *Séjour*. Le sujet est trop vaste et supposerait une longue réflexion sur les implications stylistiques de la richesse lexicale. L'équivoque ne se trouve pas qu'à la rime. En fin «rhétoriqueur», Octovien exploite à outrance les figures de mots et joue constamment avec les registres (vocabulaire des sentiments, juridique, scientifique, etc.). Aussi nous contenterons-nous d'analyser la création verbale⁽¹¹⁾ dans une œuvre composée alors que le processus de «relatinisation» du français⁽¹²⁾ battait son plein.

Avant d'aller plus loin, quelques mises au point terminologiques et méthodologiques s'imposent. La notion de «création verbale» n'est pas une référence aux travaux de L. Guilbert⁽¹³⁾, mais désigne l'attitude volontaire de l'auteur dans l'emploi de néologismes. L'adjectif «verbal» a été préféré à «lexical», étant entendu que le lexique se définit comme l'ensemble des mots qu'une langue met à la disposition des locuteurs. Or bien des créations d'Octovien sont des créations en discours qui n'entreront pas dans l'usage, c'est-à-dire dans la langue. Quant au «néologisme», tous

antité 9, 483b) ou renvoyer à une édition. Dans ce cas, il indique trois dates: 1519 (*vulnifique* 8, 318b), 1526 (*prerogatif* 6, 386b; *somnial* 7, 471c; *finitif* 4, 11c) et 1528 (*soupissant* 7, 476a). La foliotation indiquée à l'article *declinatoire* correspond à celle du ms. Paris, BNF, fr. 12387, mais ce n'est pas le cas pour *antité*. Par ailleurs nous ne connaissons pas d'éditions imprimées publiées en 1526 ou en 1528.

- (9) T. Brückner, *Die erste französische Aeneis, Untersuchungen zu Octovien de Saint-Gelais' Übersetzung, mit einer kritischer Edition des VI. Buches*, Düsseldorf, 1987 («*Studia Humaniora*», 9). Voir surtout 189-193, 384-393.
- (10) A. Slerca, «Octovien de Saint-Gelais, traducteur de Virgile et d'Ovide, et la néologie», in: *Autour de Jacques Monfrin, néologie et création verbale, Actes du colloque international, Université McGill, Montréal, 7-8-9 octobre 1996 publiés par G. Di Stefano et R. M. Bilder* [= Montréal, 1997, *Le Moyen français*], 555-568.
- (11) Les très nombreuses locutions du *Séjour*, qui méritent une étude séparée, ne seront pas évoquées ici.
- (12) Expression employée par G. Gougenheim dans «La relatinisation du vocabulaire français», in: *Annales de l'université de Paris* 29, 1959, 5-18.
- (13) Notamment L. Guilbert, *La créativité lexicale*, Paris, 1975.

ne s'accordent pas sur son acception. Si la plupart des linguistes le définissent comme un mot nouveau entré dans l'usage⁽¹⁴⁾, les stylisticiens le différencient rarement de l'hapax⁽¹⁵⁾.

Par ailleurs, il est illusoire de croire être en mesure d'attribuer à tel ou tel auteur la création de tel ou tel mot. Bien des textes sont définitivement perdus et il faut avouer notre méconnaissance de la langue orale. En outre, les dépouillements restent encore bien limités par rapport à la masse de textes qui nous a été transmise. Et encore faudrait-il pouvoir apprécier le degré d'autonymie⁽¹⁶⁾ d'une première attestation, en portant attention notamment à la nature et à la diffusion du texte dont elle est extraite. S'il s'agit d'une traduction, le néologisme a toutes les chances d'être un calque du texte-source, fruit de la technique ou de la paresse du traducteur, une sorte d'automatisme propre à l'activité traductrice, que le *translateur* n'aurait jamais songé à employer dans une composition originale. Calques et emprunts sont donc à distinguer soigneusement. Quant à la diffusion, elle n'a pas été assez prise en compte par les lexicographes, qui ont dépouillé les textes les plus aisément accessibles, souvent édités pour leur qualités littéraires plutôt que pour leur succès au Moyen Âge. Ils ont ainsi offert un instantané déformé du lexique. Prenons l'exemple de Georges Chastelain, ce grand pourvoyeur de néologismes, omniprésent dans les dictionnaires historiques, mais dont l'œuvre n'a été connue que de quelques privilégiés⁽¹⁷⁾. Fût-il le premier à avoir utilisé un mot, le chroniqueur bourguignon ne fut sans doute pas à l'origine de son entrée dans la langue, contrairement à une occurrence plus tardive qui aura peut-être été négligée.

L'étude de la création verbale se heurte aussi à la discontinuité du changement lexical. Un terme, une acception sont susceptibles de disparaître avant de renaître. Le fameux «*multa renascentur quae jam cecidere*»

(14) L. Guilbert, *op. cit.*, 44: «Il ne suffit pas qu'un mot soit relevé comme emploi inédit pour que du même coup, il mérite d'être qualifié néologisme. Un néologisme n'existe réellement, en effet, que s'il entre dans un certain usage qui ne saurait se réduire à une communication unique entre l'auteur du mot créé et tous ceux qui viendront à prendre connaissance de cette production.»

(15) Voir B. Dupriez, *Gradus, Les procédés littéraires*, Paris, 1984, 310-312.

(16) On parle d'autonymie quand un signe renvoie à lui-même en tant que signe et non à l'objet, au monde. Sur ce concept en diachronie, voir J. Rey-Debove, «La sémiotique de l'emprunt lexical», in: *Travaux de linguistique et de littérature* 11, 1977, 109-123.

(17) Voir G. Small, «Qui a lu la chronique de George Chastelain?», in: J.-M. Cauches (éd.), *À la cour de Bourgogne, le duc, son entourage, son train*, Turnhout, 1998 («Burgundica», 1), 115-125.

d'Horace⁽¹⁸⁾ ne vaut pas seulement pour les archaïsmes. À la fin du XV^e s., la francisation des emprunts au latin et la formation de mots nouveaux par dérivation obéissent à des schémas assez limités qui rendent probable la production des mêmes néologismes chez des auteurs ayant une culture latine similaire.

Reste enfin le problème du «jugement de néologisme», qui fait intervenir le lecteur ou l'auditeur du texte, et que la distance des siècles a rendu pratiquement insaisissable. L. Guilbert a isolé dans sa typologie des néologismes les «néologismes de langue», qu'il définit comme «des formations verbales qui ne se distinguent nullement des mots ordinaires du lexique au point qu'ils ne se remarquent pas lorsqu'ils sont employés pour la première fois⁽¹⁹⁾». L'adjectif *ineloquent*, qui apparaît pour la première fois dans le *Séjour*, n'a sans doute pas été identifié par les lecteurs comme un néologisme, puisque l'adjectif *eloquent* était relativement courant et que le préfixe négatif *in-* ne posait aucune difficulté sémantique⁽²⁰⁾. Si l'on délaisse le point de vue de l'auteur pour adopter celui du lecteur, l'interprétation du néologisme dépendra de ses compétences lexicales latines et françaises. Le *litteratus* n'aura besoin d'aucune glose pour comprendre l'adjectif *equoré* et, s'il possède un tant soit peu ses classiques, il notera aussitôt la résonance poétique et l'allusion à Virgile ou à Ovide. Sans une lecture attentive, son bilinguisme, ou plutôt l'influence d'une pratique linguistique diglossique, l'empêchera d'identifier tous les latinismes comme tels. L'*illiteratus*, au contraire, aura tendance à butter sur les mots savants empruntés au latin et à identifier comme néologismes des termes introduits dans la langue par Oresme ou Bersuire au siècle précédent.

Ces réserves faites, notre démarche sera pragmatique, puisque nous nous attacherons aux néologismes lexicographiques⁽²¹⁾: seront exclusivement considérés tous les mots non attestés ou attestés postérieurement à la date de rédaction du *Séjour* par les dictionnaires usuels⁽²²⁾.

(18) Horace, *Art poétique*, v. 70 (Horace, *Épîtres*, éd. et trad. F. Villeneuve, Paris, 1955, («Collection des Universités de France»), 206).

(19) L. Guilbert, *op. cit.*, p. 43.

(20) On peut rapprocher l'adjectif *ineloquent* de l'adjectif *indécorable* commenté par F. de Saussure et repris comme exemple par L. Guilbert, *op. cit.*, 43-44.

(21) Les observations précédentes ont montré combien la barrière qui séparait néologismes et mots rares était mince et parfois arbitraire. Les néologismes lexicographiques comprennent en réalité bien des mots rares en passe d'entrer dans l'usage ou qui y sont déjà entrés.

(22) La liste en est donnée *infra*.

I. Les *termes nouveaux*

Avant l'apparition du substantif «néologisme» au XVIII^e siècle, on parlait moins savamment de «nouveau mot», dans la droite ligne des «nova verba» (IV.15) de la *Rhétorique à Herennius*⁽²³⁾. Octovien semble accorder beaucoup d'attention à ces *termes nouveaux* qu'il évoque dès la traditionnelle «clausula humilitatis» du prologue. Ce syntagme revient d'ailleurs à quatre reprises dans le *Séjour*⁽²⁴⁾. C'est dire l'importance que l'auteur attache à cet aspect de la création littéraire. L'insistance n'est pas étonnante si l'on considère, à la suite de P. Zumthor⁽²⁵⁾, que c'est l'impression de «modernité» qui valut leur succès aux «rhétoriciens». Le mot nouveau établit en quelque sorte leur légitimité. Chaque fois qu'Octovien tient un discours métalinguistique sur son propre style pour en souligner le caractère *champestre* et grossier, *balbuciant* et *ineloquent*, il s'exprime en des termes nouveaux, extrêmement savants, empruntés ou dérivés du latin, comme si le néologisme était le seul contrepoint possible aux imperfections de son écriture⁽²⁶⁾. Plus largement, l'étroite contradiction entre l'idée exprimée d'un style grossier et sa formulation semble proclamer que la création verbale est l'attribut essentiel de l'éloquence et du beau style, l'arme que le poète doit privilégier. Dans ces passages, le mot nouveau annule le sens littéral et l'emporte sur lui. Par ce subtil procédé, l'auteur se conforme au topos de l'humilité, mais démontre surtout qu'il maîtrise la rhétorique avec un art consommé.

Célébrée jusqu'au moment où l'*acteur*⁽²⁷⁾ est exclu du *sejour d'Honneur*, la nouveauté est l'un des thèmes récurrents du prosimètre, qui l'associe étroitement à la mode, à tel point que l'adjectif *nouveau* se rap-

(23) Voir *Rhétorique à Herennius*, IV.15 (éd. et trad. G. Achard, Paris, 1989 («Collection des Universités de France»), 144).

(24) I.1.9, II.4.4, II.xxvi.27 et IV.iv.79.

(25) P. Zumthor, *Le masque et la lumière*, Paris, 1978, 17.

(26) ...*plaise vous ce non imputer fors seullement au non sçavoir dont je suys plain et en donner la charge et le faix a Jeunesse qui ne m'a pas donné la loy de sçavoir perscruter avant en la maniere de bien dire, comme plusieurs bons orateurs desquelz avéz les melliflux termes nouveaux et les beaux ditz, qui de tout point effaceront mon gros bureau et ma champestre rethorique, si la lumiere de vertu qui en vous est reverberant ne me comporte ou par faveur ou par excuse* (I.1.9); *Et ja soit ce que de rethorique fust ma langue balbuciante despourveue, mon dire ineloquent et ma persuasion destrempee de bis languaige et de rural enhorteiz...* (IV.2.15).

(27) L'*acteur* est le protagoniste principal du *Séjour*, à ne pas confondre avec le nom «auteur», qui nous servira à désigner l'écrivain Octovien de Saint-Gelais.

proche dans plusieurs occurrences de l'acception «à la mode» attestée chez Eustache Deschamp⁽²⁸⁾. Outre les *termes nouveaux*, Octovien évoque successivement les *habitz nouveaux* (I.iv.72), les *chançons nouvelles* (II.ii.194, II.xxix.18), les *nouveaulx bransles* (II.1.10), la *dance nouvelle* (II.xxxi.102) et la *nouvelle musique* (I.i.173, III.xi.83) et précise que les *habitz nouveaux* sont *selon la mode et la façon des cours* (I.iv.67). Ainsi la nouveauté et la modernité s'appliquent-elles à tous les aspects extérieurs et sociaux de la vie curiale, du costume à la musique et à la danse en passant par l'écriture/lecture et la conversation. Toutefois, cette nouveauté, vantée et exaltée comme valeur de la cour, comme savoir-vivre exquis et raffiné, porte en elle sa propre mort, ce qui n'a pas échappé à Octovien. Elle est par définition éphémère et exige un changement sans cesse recommencé qui confine à la frivolité. L'*acteur*, aidé par Raison, tranchera. Après une jeunesse passée à la recherche effrénée de plaisirs nouveaux, puis un séjour à la cour où il récrimine contre le *nouveau train*⁽²⁹⁾ sans en tirer de conséquences, il finit par tourner le dos à Sensualité et trouve refuge dans un ermitage à l'architecture intemporelle où il récite les articles immuables du *Credo*, avant de se consacrer corps et biens à une vie contemplative. L'attitude de l'auteur est moins nette. Il nous dit qu'il a composé le *Séjour* pour éviter aux jeunes gens de réitérer ses propres erreurs, mais il ne se résout pas à abandonner totalement la nouveauté. L'un des derniers vers de l'épilogue, *Que j'ay nouvelle oeuvre bastie* (IV.xxvi.68), est des plus ambigus et joue sur la polysémie de l'épithète, que l'on peut comprendre au sens de «qui vient d'être achevée» ou bien de «qui est conforme à la nouveauté, à l'originalité exigée par la mode». Ainsi, deux allusions favorables à la nouveauté formelle encadrent-elles le texte: la mention des *termes nouveaux* dans le prologue et ce vers de l'épilogue.

Nous l'avons vu, la nouveauté est étroitement associée à l'espace curial, épïcêtre de la mode et notamment de la mode lexicale; les *termes tous nouveaulx* riment avec les *motz curiaux*:

*Divisant comme une advocate,
Plaine de termes tous nouveaulx,
De langaige et motz curiaux. (IV.iv.78-80).*

(28) Voir FEW 7, 202a.

(29) *Brief, affin que le tout conclue, On juge le malheureux grue Et cil qui a la voille au vent, A gré on le juge sçavant, Et fust Virgille ou Aristote, On luy feroit porter la hotte, S'il n'avoit faveur ou appuy, Car c'est la mode du jour d'huy: Cil que malheur chasse, secours N'a de nul en palais ne cours. (IV.iv.19-28)*

Dans le prologue, Octovien rappelle au roi – et par-delà au lecteur – qu'il est entouré de brillants écrivains versés dans l'art néologique (I.1.9). Le constant emploi de mots nouveaux dans l'entourage royal a sans doute amplement concouru à l'affirmation d'un sociolecte curial. Ainsi Guillaume Coquillart critique âprement les personnes étrangères à la cour ou à l'aristocratie qui se permettent d'en adopter les modes vestimentaire ou lexicale, poussées par un désir d'assimilation sociale⁽³⁰⁾:

*Une simple huissiere ou clergesse
Aujourdhuy se presumera
Autant ou plus q'une duchesse:
Heureux est qui en finera.
Une simple bourgoyse aura
Rubis, dyamans et joyaulx,
Et Dieu scet s'elle parlera
Greivement en termes nouveaulx.*

La néologie de cour est, semble-t-il, une prérogative, un privilège. Pratiquer un langage néologique sans appartenir à l'institution, c'est risquer le ridicule. *A contrario* cette mode linguistique, perçue si fortement comme attribut social, est un signe d'appartenance à la cour que les curiaux doivent préserver et cultiver sous peine de déroger à leur rang. L'obligation se fait plus impérieuse encore pour l'écrivain de cour comme Octovien de Saint-Gelais, surtout lorsqu'il s'adresse explicitement à un public de cour. Les mots nouveaux justifient alors sa fonction sociale. Professionnel du langage, il se doit de reprendre les mots dans le vent et de lancer de nouvelles modes, contribuant ainsi à la cohésion de la société curiale à laquelle il offre des outils efficaces de discrimination. Il lui appartient de favoriser la singularité du langage curial et de fuir, comme le dira plus tard Ronsard, la *prochaineté du vulgaire*.

Au fil du texte, deux caractères complémentaires viennent préciser la nature du *terme nouveau*: la douceur et la beauté. En effet, le syntagme est très souvent développé sous la forme d'un binôme synonymique, dont le caractère systématique n'efface nullement la signification⁽³¹⁾. Opposée au parler rude et grossier qui pourrait offenser l'esprit des lecteurs, la

(30) Guillaume Coquillart, *Droitiz nouveaulx*, v. 903-910, in: M. J. Freeman, *Guillaume Coquillart, Œuvres, suivies d'œuvres attribuées à l'auteur*, Genève, 1975 («Textes littéraires français», 218), 174.

(31) Si des contraintes métriques ou un automatisme stylistique (voir C. Buridant, «Les binômes synonymiques. Esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Âge au XVII^e siècle», in: *Bulletin du Centre d'Analyse du discours* 4, 1980, 6) ont motivé partiellement la réduplication, le binôme demeure signifiant.

douceur des mots, semblable à celle du miel, est rendue par les adjectifs *melliflu* (I.1.9), *doux* (I.xiv.3, IV.i.78) et *souef* (IV.i.56). Quoi de plus net que le contraste entre les *melliflux termes nouveaux* et les prétendus *gros bureau et champêtre rethorique* de l'auteur? Par l'anecdote du jeune ambitieux repris par Horace pour avoir commencé en *treshault langaige* une histoire de Troie sans s'être montré capable de tenir la distance et d'orner jusqu'à la fin son ouvrage de *motz souefz*, Octovien nous rappelle que la douceur du vocabulaire ressortit à un style élevé. Quant à la beauté, s'il est vrai que l'adjectif *beau* qualifie à plusieurs reprises le second substantif du binôme, comme dans *melliflux termes nouveaux et beaux ditz* (I.1.9), *nouveaux termes et beaulx devis* (II.4.4), on trouve aussi *termes nouveaux et beaulx motz* (II.4.4), *de beaulx termes et de nouveaux propoux* (IV.iii.99), binômes qui tendraient à prouver la permutabilité des adjectifs. De ce fait, la nouveauté et la douceur, intimement liées, seraient garantes de la réussite esthétique de l'œuvre sur le plan lexical. Nous passons ainsi insensiblement du rôle social du mot nouveau, encore présent dans sa douceur, à sa fonction authentiquement esthétique, l'un et l'autre étant indissociables, puisque Octovien obéit aux critères curiaux de l'esthétique.

Cette préoccupation pour les mots nouveaux, à la fois beaux et doux, s'insère plus largement dans une conception linguistique propre aux rhétoriciens, fascinés par le pouvoir des mots au sein d'un monde de pouvoir. Si Octovien n'est pas de ces écrivains dont la subsistance dépend d'un puissant protecteur, le bon vouloir du roi décidera pourtant de la réussite de sa carrière ecclésiastique. Afin de s'extirper de ce lien asservissant, de retrouver sa liberté et de contrebalancer un rapport de pouvoir qui le place dans une position toujours précaire, il élève le mot à la hauteur d'une arme à l'efficacité redoutable. Ce n'est pas sans raison qu'Octovien file la métaphore guerrière à propos des mots nouveaux qu'emploie avec succès Vaine Espérance pour ramener l'acteur à elle: *Dont la dame Vaine Esperance, me voyant ja delirant et escarté de son desir forgier, alors soubdainement de termes nouveaux et de beaulx motz se voult armer pour bataillier contre mon vueil et de tous points sien le tenir par foy promise* (II.4.4). Au service du roi, le mot devient une alternative à l'activité militaire. Lorsque l'acteur se présente à la porte du séjour d'Honneur, La Cour lui demande s'il pense être d'une quelconque utilité à Honneur par sa plume ou par ses armes, *Car Honneur ne prise deux noix Homme qui de vertu n'a cure Par proësse ou par escripture* (IV.vii.26-28). L'acteur répond qu'il le *servira de plume* et en profite pour se moquer élégamment des pratiques guerrières. Le beau mot n'a rien à envier au haut fait

d'armes, tant pour sa valeur politique que pour la promotion sociale de son auteur. Le pouvoir du mot est avant tout un pouvoir de conviction. Chaque fois que l'*acteur* dévie de sa volonté, Sensualité le reprend par *beaux mots et fresches parolles* (III.1.13) et le jeune homme doit s'avouer vaincu devant l'éloquence de ces contradicteurs, à la fin de son séjour sur l'île de Vaine Espérance. Nul ne saurait mesurer le pouvoir des mots. Après avoir goûté au fruit magique de Joyeuse Attente, l'auteur ne se prend-il pas à rêver de dominer le monde grâce à ses mots nouveaux?

*Je sçay assés, ce m'est advis,
Pour du tout gouverner le monde,
Nouveaux termes et beaux devis. (II.xxvi.25-27)*

Finalement, hyperbole mise à part, Octovien ne s'est pas trompé. Ses *nouveaux termes* ont vraisemblablement compté dans sa nomination à l'évêché d'Angoulême.

Le mot nouveau est donc l'arme de l'écrivain de cour, qui l'utilise comme le chevalier se sert de sa lance et de son épée, au service du roi d'abord et accessoirement de sa propre ascension sociale. Voilà de fait résumé le programme du *Séjour d'Honneur*, écrit à la gloire du roi, personification d'Honneur, mais aussi habile prétexte pour la présentation d'une requête de promotion professionnelle⁽³²⁾. Et si la néologie conforte la cohésion sociale de la cour, l'auteur y trouve aussi son compte, car elle lui offre l'occasion de briller à peu de frais. Toutefois, à la fin du *Séjour*, l'*acteur*, recueilli par Entendement, semble renoncer aux mots nouveaux dans son désir d'humilité, de simplicité et de sincérité, toutes choses qui lui faisaient défaut à la cour. À ce moment du poème, les équivoques et autres excentricités verbales n'ont plus leur place. L'allusion à la *nouvelle œuvre bastie* dans les derniers vers est une astucieuse pirouette, un clin d'œil qui extirpe le lecteur du songe et le ramène brutalement à la réalité.

II. Motivations stylistiques de la création verbale

Parce qu'il semble impossible d'étudier la langue d'un grand rhétoriqueur indépendamment de son projet d'écriture, intéressons-nous aux motivations stylistiques de la création verbale dans le *Séjour*. Les Grecs

(32) L'auteur insiste longuement sur son espoir de recevoir un bon bénéfice ecclésiastique: *Je ne crains point que n'aye une éveschié, Tout pour le moins abbaye ou prebende Ou quelque gros prieuré en commande. (IV.xi.43-45)*

ont transmis aux latins la tripartition des styles oratoires («extenuata, mediocris, gravis oratio»⁽³³⁾), perpétuée au cours du Moyen Âge par Isidore de Séville qui les nomma respectivement «humilis», «mediocris» et «grandiloquus»⁽³⁴⁾. Le choix du style résulte du sujet et surtout des personnages mis en scène⁽³⁵⁾. Ainsi, les ouvrages traitant des princes et des rois doivent employer le «stylus grandiloquus», comme Virgile dans l'*Énéide*. Or le roi, pour qui a été composé le *Séjour*, apparaît au cœur de la narration, de même que la plupart des grands personnages du royaume. En outre, la noblesse du sujet («la vie humaine») et la forme prosimétrique appellent nécessairement un style élevé. Le «stylus grandiloquus» est un «stylus ornatus»; les ornements rhétoriques y sont particulièrement fréquents et le néologisme est l'un d'entre eux. Rappelons simplement que la *Rhétorique à Herennius* présente les «nova verba» comme la première des figures de mot («exornationes verborum»)⁽³⁶⁾, mais ce n'est pas ce traité, qui recommande un usage modéré du néologisme⁽³⁷⁾, que suit Octovien, mais plutôt l'*Art poétique* d'Horace. Au début du quatrième livre (IV.i), Octovien y fait une référence appuyée qui laisse entendre sa parfaite connaissance du poème latin et son désir de se conformer aux règles qu'il édicte, parmi lesquelles figure une vive incitation à la création verbale (v. 46-73).

Au moment de la rédaction du *Séjour*, l'intense réflexion qui se développera au cours du XVI^e siècle sur la langue française, ses relations avec

(33) Voir *Rhétorique à Herennius*, IV.8.

(34) «Hoc est enim illud trimodum genus dicendi: humile, medium, grandiloquum» (Isidorus Hispalensis, *Etymologiarum sive Originum libri XX*, lib. 2, cap. 17, par. 1).

(35) Geoffroi de Vinsauf, *Poetria nova*: «Sunt igitur tres stili, humilis, mediocris et grandiloquus. Et tales recipiunt appellationes stili ratione personarum vel rerum, de quibus fit tractatus. Quando enim de grandibus personis vel rebus tractatur, tunc est stilus grandiloquus, quando de humilibus, humilis, quando de mediocribus, mediocris» (éd. E. Faral, *Les arts poétiques du XII^e et du XIII^e siècle*, Paris, 1924, 312).

(36) «Restant etiam decem exornationes verborum quas idcirco non vage dispersimus, sed a superioribus separavimus, quod omnes in uno genere sunt positae. Nam earum omnium hoc proprium est ut ab usitata verborum potestate recedatur atque in aliam rationem cum quadam venustate oratio conferatur. De quibus exornationibus nominatio est prima...» (IV.42)

(37) «Nam ita ut corporis bonam habitudinem tumor imitatur saepe, item gravis oratio saepe inperitis videtur ea quae turget et inflata est, cum aut novis aut priscis verbis aut duriter aliunde translatis aut gravioribus quam res postulat, aliquid dicitur.» (IV.15)

le latin et les moyens de l'*illustrer* en est à ses balbutiements. Pourtant, si le temps n'est pas encore à la controverse, il est dangereux d'affirmer péremptoirement que les choix lexicaux reflètent un goût plutôt qu'une réflexion et excessif de parler «de ces hapax qui encombrant les pages des dictionnaires et qui sont souvent dus au caprice ou à la paresse de leur créateur»⁽³⁸⁾. Octovien se montre très marqué par la littérature latine classique. L'omniprésence de l'Antiquité, les multiples comparaisons des rois de France à des figures légendaires de l'ancienne Rome se doublent d'une imitation évidente du style des poètes latins de la fin du I^{er} siècle avant Jésus-Christ, en particulier Horace, Ovide et Virgile. L'auteur, il est vrai, cite de grands écrivains français qui ont honoré le royaume de leurs œuvres, mais c'est la muse Clio qu'il invoque et appelle à son aide, à la manière des anciens (IV.i). L'influence des poètes latins se traduit linguistiquement par une imitation lexicale. Octovien n'envie-t-il pas Ovide *qui bien eut l'affluence D'appliquer motz et termes moult divers En ses escripts et poëtiques vers* (III.xii.59-61)? Derrière cet hommage rendu à l'auteur des *Métamorphoses*, très friand d'hellénismes, se cache peut-être une allusion à la fameuse hiérarchie des langues. La diversité du vocabulaire ovidien est due au talent et à la culture du poète, qui disposait cependant d'une langue au lexique plus riche que le français. Si Octovien désire imiter les anciens, il lui faut accroître son fonds lexical pour se doter de matériaux comparables aux leurs. Quelques années plus tard, dans le prologue à sa traduction de l'*Énéide*, il proclamera de nouveau la supériorité du latin *...et conclu lors d'ardant desir (...) icelluy livre translater de son latin hault et insigne de mot a mot et au plus pres et de le mectre en langue françoise et vulgaire*⁽³⁹⁾. La création verbale n'est pas gratuite, elle n'est ni une lubie de poète ni une solution de facilité devant la rigueur du vers. Voyons-y plutôt un remède à l'insuffisance de la langue, à rapprocher de l'ornement défini par F. Cornilliat comme «décoration raisonnée du réel dont on mesure à chaque instant l'insuffisance»⁽⁴⁰⁾.

À lire le *Séjour*, l'imitation des classiques ne s'explique pas uniquement par des raisons linguistiques ou littéraires, mais découle aussi de la «*translatio imperii et studii*» et des rapports exacerbés entre Italiens et Français. Octovien s'étend longuement sur le thème de la «*translatio glo-*

(38) M. Huchon, *Le français de la Renaissance*, 2^e éd, Paris, 1998 («Que sais-je?», 2389), 68.

(39) T. Brückner, *op. cit.* p. 137, l. 73-77.

(40) F. Cornilliat, «*Or ne mens*», *Couleurs de l'Éloge et du Blâme chez les «Grands Rhétoriciens»*, Paris, 1994 («Bibliothèque littéraire de la Renaissance» Sér. 3, XXX), 867.

riae» de l'Italie à la France: à l'évocation de la grandeur et de la décadence de Rome succède l'histoire antithétique d'un glorieux royaume de France (III.ix.206-304). La «*translatio imperii*» est clairement mentionnée (*Doys je celer de ce noble empereur Charles le Grant les tant dignes conquestes...* [III.ix.324]) et Charles VIII donne la réplique aux princes et héros de l'Antiquité. Octovien en profite pour affirmer au passage que le roi vaut Auguste en titres de gloire (III.ix.373). Si la «*translatio*» politique est indubitable, rien n'est dit d'une éventuelle «*translatio*» littéraire. Les Italiens, certes, n'ont plus *o eulx de Tules la faconde* (III.ix.247), mais il revient désormais aux écrivains français la lourde tâche de glorifier le roi, ce que n'auraient pu réussir Cicéron ou Salluste: «*Et si n'y a ne Tulle ne Saluste Qui peust louer ou en prose ou en vers Les immortelz tiltres qu'a recouvers*» (III.ix.374-376). C'est pourtant ce qu'a entrepris Octovien, qui se pose ainsi en concurrent des plus grands *orateurs* de l'Antiquité. Les latinismes rappellent constamment ce défi.

Comme les néologismes confèrent au *Séjour* une triple justification (sociale, politique et stylistique), l'auteur n'a pas manqué de les mettre en valeur⁽⁴¹⁾. Au niveau de l'œuvre, on constate une forte concentration de mots nouveaux ou rares au début du texte, tant dans le prologue que dans les premières paroles de *Sensualité*, sans doute en guise de faire-valoir et afin de donner le ton et d'impressionner les lecteurs. Octovien privilégie également les espaces stratégiques de la narration, ces fugaces moments d'équilibre qui précèdent l'irruption de l'élément perturbateur. Ainsi la fin du premier livre, qui annonce le départ de l'acteur pour la mer *Mondaine*, est-elle saturée de néologismes⁽⁴²⁾. À un niveau inférieur, le latinisme lexical soutient le latinisme syntaxique dans les longues périodes si fréquentes dans les passages en prose. Le néologisme ou mot savant se trouve alors aux articulations de la période, mais plus souvent encore à sa conclusion⁽⁴³⁾. La mise en relief peut également se traduire par une dislocation s'opposant à l'ordre attendu des mots⁽⁴⁴⁾, mais le procédé le plus fréquent

(41) Des théoriciens du XVI^e siècle recommanderont exactement le contraire: «Le precepte general en cas d'innovacion de moz est que nous ayons l'astuce de les cacher parmi les usitez, de sorte qu'on ne s'aperçoive point qu'ilz soient nouveaux» (Peletier, *Art poetique*, cité par M. Huchon, *op. cit.*, 73).

(42) Voir en particulier en I.8.17-18.

(43) Voir par exemple *declinatoire jouvente* placé à l'articulation d'une période (III.5.3) et *cursoire* (IV.3.13) ou *dinumerer* (III.5.2) en position finale.

(44) Exemple: le complément d'objet *la cacumineuse apparence...* est mis en relief par son éloignement du verbe *surmonter* dans l'extrait suivant: *ains surmonter par hault vouloir, apuyé de vaine creance, la cacumineuse apparence des mons Perriennees* (IV.1.4).

est la place à la rime, qui allie un relief visuel à un relief tonique. Plus de 60 % des termes de notre liste relevés dans les parties en vers sont à la rime. Le soulignement est renforcé lorsque le mot est le dernier de la strophe⁽⁴⁵⁾. Le rejet est également utilisé à cette fin⁽⁴⁶⁾.

Toutefois, le soulignement du néologisme peut être autre que positionnel. Plusieurs types de binômes ont également cette fonction: d'abord les binômes synonymiques, internes au vers (*ung cubille et ung lict* [III.v.120]) ou à la rime (*periodal* rime avec *final* [II.x.45-46]), mais aussi les binômes antonymiques (*tardive ou propine* [IV.3.15]). Enfin, Octovien fait se succéder, à quelques mots d'intervalle, un terme populaire et son correspondant savant (*lict...cubile* [1.7.17]), ce qui produit parfois une «figura etymologica» doublée d'une paronomase (*nombrier...dinumerer* [III.5.2]), figure très répandue dans le *Séjour*.

Il ne faut donc pas s'étonner que la néologie soit mise au service d'une conception musicale de l'écriture poétique selon laquelle la musique «naturelle» – la poésie – peut procurer du plaisir indépendamment de la musique «artificielle», alors que les deux musiques sont étroitement liées par une analogie qui établit une correspondance entre syllabes et notes⁽⁴⁷⁾. Sur un plan horizontal et mélodique, cela se traduit par la multiplication de jeux sonores qui reposent en prose sur l'homéothéleute et en vers sur la rime, dont l'homophonie remonte souvent bien avant dans le vers. Ces figures sonores vont plus loin que la simple allitération, condamnée par les *Arts de seconde rhétorique* qui commandent une répétition conjointe d'éléments syllabiques et vocaliques, comme dans *Va toy myrer pour veoir ton aymery* (IV.xiv.5). Octovien lui préfère la paronomase ou «adnominatio» (d'après la terminologie des «artes» médiévaux) où il fait entrer nombre de néologismes. Le plus souvent, il s'agit simplement d'une accumulation de mots à suffixe commun qui enrichit l'allitération du «similiter cadens et similiter desinens»⁽⁴⁸⁾. Dans plusieurs paronomases incluant des mots nouveaux, seule une lettre différencie les termes: *estant / estuant* (1.7.16), *enclave / esclave* (II.xxii.7-8). Citons aussi *estendre / descendre*

(45) Exemples: *perseverance* (III.ix.115), *vulnifique* (III.xi.162)...

(46) Exemples: *discumbens* (III.ix.177), *pernicieuse* (IV.i.6)...

(47) Voir à ce propos F. Cornilliat, *op. cit.*, 198-201 et R. Dragonetti, «La poésie... ceste musique naturelle»: Essai d'exégèse d'un passage de l'*Art de Dictier* d'Eustache Deschamps», in: *La musique et les lettres*, Genève, 1986, 27-57.

(48) Procédé très courant à la rime. Les adjectifs à suffixe *-ique* en constituent un bon exemple: *clementique*, *hespericque*, *rubisique*, *pegasicque*, *vulnifique*, *yalique* (voir la liste).

(I.xv.37-38). Le texte offre également quelques exemples de «*figurae etymologicae*», autrement appelées isolexismes par dérivation (retour dans les limites de la phrase d'un lexème déjà annoncé): *cornards, cornardes cornans* (II.xxxi.9) ou bien *relique / reliqua* (IV.xviii.50-54). L'attrait des jeux sonores a conduit Octovien à des créations expressives ou imitatives, seuls cas justifiant la création verbale selon la *Rhétorique à Herennius*⁽⁴⁹⁾: *flagitee / agitee* pour rendre la répétition du mouvement (II.ii.99-100); *glapisant / tapissant* pour imiter le son des flots heurtant le rocher de Scylla (II.ii.143-144).

La *consonance*, mentionnée à plusieurs reprises par Octovien⁽⁵⁰⁾, s'applique davantage à la notion d'harmonie qu'à celle de mélodie, à la verticalité plutôt qu'à l'horizontalité, puisqu'elle évoque des sons perçus simultanément de manière agréable. L'auteur recherche métaphoriquement cet accord profond dans les relations sémantico-logiques entre signifiant et signifié, entre la réalité désignée et le mot qui l'exprime. Les néologismes lui permettront d'atteindre ce ton juste.

Octovien a scrupuleusement respecté le principe d'Horace qui recommandait de veiller à la parfaite adéquation entre les personnages et le langage⁽⁵¹⁾. Les invocations aux dieux du panthéon romain et les descriptions de leurs exploits, parodiant les classiques latins, suscitent une créativité verbale débridée, une latinisation à outrance, comme si le mythe antique était indissociable du vocabulaire antique. Neptune (II.iii.1) ou Icare (I.7.5) n'existent qu'à travers un registre «mythologique» qui ne souffre apparemment aucune transposition. Triton serait une bien piètre divinité s'il présidait aux *fleuves des mers* plutôt qu'aux *fleuves des undes equorees* (II.iii.15) et que dire de Zéphir si son souffle ne propulsait pas une *trisme navire* (II.ii.111) mais une simple *nef*. Le prestige du latin, de l'épithète ovidienne ou virgilienne qui plus est, rejaillit donc sur le personnage mythique, dont Octovien se garde bien de profaner la lointaine et glorieuse Antiquité. Le latinisme porte en lui une force qu'il tient d'un ensemble contextuel dont il n'a jamais été complètement détaché.

(49) «De quibus exornationibus nominatio est prima quae nos admonet ut, cujus rei nomen aut non sit aut satis idoneum non sit, eam nosmet idoneo verbo nominemus aut imitationis aut significationis causa: imitationis, hoc modo, ut majores 'rudere' et 'mugire' et 'murmurare' et 'sibilare' appellarunt; significandae rei causa» (IV.42).

(50) On en relève deux occurrences (I.2.1, II.xxxi.205). L'adjectif *consonant* revient également par deux fois (II.2.7, II.xxxi.381).

(51) «Interit multum, divosne loquatur an heros, matusne senex an adhuc florente juventa, etc.» (v. 114 sq.).

Si les passages mythologiques illustrent le mieux cette recherche d'harmonie, quelques autres exemples prouveront l'attention constante que lui porte l'auteur. De même que l'ancienneté des dieux est soulignée par la reprise d'un vocabulaire antique, le raffinement de Sensualité l'est par le dérivé savant *panonicque* qui qualifie les plumes de son éventail (I.2.10). Devant l'obscurité du discours de Cas Fatal, l'*acteur* se trouve en *difficulteuse consideration precipité* (III.3.2), l'adjectif *difficulteux*, rare et difficile, faisant écho à la difficulté qu'il éprouve à suivre le raisonnement de son interlocuteur. L'harmonie est aussi recherche du contrepoint dans les «*clausulae humilitatis*» du type: *Et ja soit ce que de rethorique fust ma langue balbuciante despourveue, mon dire ineloquent et ma persuasion destrempee de bis languaige et de rural enhortiez...* (IV.2.15). Les néologismes *balbuciant* et *ineloquent* voient leur signifiant s'opposer à leur signifié, tempérant, voire annulant l'idée principale.

Dans l'introduction de ses «notes lexicologiques», J. Lemaire indiquait le «caractère parfois délibérément obscur ou volontairement sibyllin du vocabulaire de Saint-Gelais»⁽⁵²⁾ qui tient selon nous plus au respect de la *consonance* qu'à une quelconque volonté de s'affranchir des contingences de la communication. Seuls des mots obscurs sont capables de traiter un sujet obscur. Il en va ainsi de la maison astrologique qui borde la forêt des Aventures: *...la massonne faicte de commixtion elementicque, clere en sa substance et tenebreuse a veue humaine par regards solaires et siderees conjunxions que, quant a nostre jugement, la rendoyent incongneue, difficile et mal aisee a comprendre...* (III.2.6). L'accumulation de mots rares et nouveaux produit une description aussi malaisée à comprendre que l'est la maison, projetant le lecteur dans la confusion qui saisit l'*acteur* à la vue d'un tel édifice.

Les deux longs dialogues métaphysiques de l'*acteur* avec Cas Fatal puis avec Raison sont particulièrement hermétiques. Le premier traite de la divine providence; le second du sens de la vie humaine et de la mort. Tous deux comptent une forte proportion de mots rares et de néologismes et utilisent les mêmes registres: philosophique, physique et astronomique. Treize des mots de notre liste sont extraits de la deuxième conversation. Dans le premier passage, Cas Fatal promet pourtant de laisser de côté les *termes obscurs d'astrologie* (III.v.114) et l'on s'attend à un discours compréhensible. En fait, l'obscurité de ses paroles convainc rapidement le lecteur qu'on touche là à un sujet où l'*œil humain ne peut atteindre*

(52) J. Lemaire, art. cit., 90.

(III.3.8), d'autant que Cas fatal obéit lui-même aveuglément aux injonctions du Très Haut sans chercher à connaître la cause profonde de ses actes. Le second entretien, bien plus didactique, rappelle certains dialogues entre Philosophie et Boèce dans le *De consolatione*. Guidé par une maïeutique subtile, l'acteur répond sans faute aux questions de Raison et progresse ainsi vers la vérité, preuve qu'il saisit le discours de son interlocutrice, malgré la quantité de ses néologismes. La difficulté du vocabulaire souligne simplement un des messages du *Séjour*: si l'homme ne pourra jamais percer certains secrets comme ceux de la Providence divine (dont discourait Cas Fatal), la raison, le savoir et la connaissance, dont les mots *a priori* obscurs de Raison sont un redoublement métaphorique, peuvent l'aider à gagner son salut.

Les jeux de mots polysémiques qui s'appuient sur quelques néologismes sont à distinguer de l'obscurité, mais ils suscitent, comme elle, une interrogation volontairement provoquée sur le sens de tel ou tel mot. Dans le *Séjour* leur fonction est surtout expressive ou emphatique. L'«ambiguüm» fonctionne «*in presentia*»: dans les vers suivants (*Plus n'en ay l'art, mon plectre est trop debile, Car mon chant est lamentable et flebille* [I.i.171]), deux binômes, l'un interne au vers, l'autre à la rime, se disputent la synonymie de *flebille* qui peut signifier soit «plaintif» soit «faible»⁽⁵³⁾. L'adjectif *angulaire* est un bon exemple d'«ambiguüm in absentia» à ressort paronymique. Les vers *Qui tint la France en paix universelle Et dechassa l'angulaire cautelle* (II.vi.64) prennent place dans une longue énumération des glorieuses actions de Louis XI. Dans ce contexte, l'*angulaire cautelle* fait sans doute référence à la «perfidie anglaise» dont le roi vint à bout lors du traité de Picquigny (1475).

Quoique les néologismes soient nombreux dans le *Séjour*, c'est seulement dans quelques passages bien délimités qu'ils entravent la compréhension du texte, et uniquement par un choix intentionnel de l'auteur. Loin d'être employés discrètement, ils sont mis en valeur par toute une série de procédés et entrent dans la composition de nombreuses figures de mots, notamment des paronomases. Pourtant, tous ne sont pas à considérer sur le même plan. Leur utilisation dépend de leur type (néologisme, néologisme sémantique), de leur origine (savante ou populaire) comme de leur formation (emprunt ou dérivation). Ainsi, seuls les néologismes savants, qu'ils soient des mots nouveaux ou des emprunts sémantiques, sont mis en relief. On notera également que les néologismes sémantiques se prêtent peu aux jeux sonores, mais qu'ils restent placés à des moments importants de la narration.

(53) Voir l'explication plus détaillée donnée dans la liste.

III. Modalités de la création verbale⁽⁵⁴⁾

La relatinisation du vocabulaire français fut particulièrement vive du XIV^e au XVI^e siècle. Amorcée par des traducteurs tels Oresme ou Bersuire et continuée par d'autres *translateurs*, elle profita aussi des latinismes introduits de force par des auteurs écrivant directement en français. Octovien est l'un des leurs, mais il fut sans doute influencé par sa pratique de la traduction. Avant de rédiger le *Séjour*, il avait déjà traduit en 1488 l'*Esbrif de Science, Nature et Fortune*, composé par son frère Jacques, et le *De duobus amantibus historia* d'Aeneas Silvius Piccolomini (1494). Le *Livre des persecucions des crestiens* de Boniface Symonetta, les *Héroïdes* d'Ovide et l'*Énéide* de Virgile allaient suivre⁽⁵⁵⁾. Sans pour autant négliger le vieux fonds populaire, sa parfaite connaissance de la poésie latine le pousse plus ou moins consciemment à l'imitation lexicale. Il suit là encore, bien que décalé d'une civilisation, les préceptes de l'*Art de poëtherie*: «et nova fictaque nuper habebunt verba fidem, si Graeco fonte cadent parce detorta» (v. 52-53). À l'instar de l'hellénisme à l'époque d'Horace, le latinisme apporte crédit aux néologismes en leur conférant partie de l'autorité de la langue de culture et sert par là même à se démarquer fortement de la langue populaire où il a peu pénétré avant le XVI^e siècle, sinon dans un emploi parodique⁽⁵⁶⁾.

I. Néologismes

Nous avons relevé 68 mots non attestés antérieurement au *Séjour d'Honneur* par les dictionnaires usuels. 25 d'entre eux sont pour l'instant des hapax. La proportion d'adjectifs est un fait extrêmement saillant puisque plus de 54 % de ces mots appartiennent à cette catégorie grammaticale. Le style d'Octovien semble préférer les séquences synthétiques du type «adjectif épithète + nom» aux tours prépositionnels analytiques, propres à la langue populaire⁽⁵⁷⁾, ce qui l'amène à forger continuellement de nouveaux adjectifs lorsque le substantif n'a pas de correspondant. Ces

(54) Nous serons plus concis sur ce point puisque chaque néologisme est commenté dans la liste donnée en annexe.

(55) Octovien a peut-être également traduit les comédies de Térence. Voir H.-J. Molinier, *Étude biographique et littéraire sur Octavien de Saint-Gelais*, Rodez, 1910, 239-244.

(56) H. Lewicka, *La langue et le style du théâtre comique français des XV^e et XVI^e siècles. La dérivation*, Varsovie-Paris, 1960, 17-18.

(57) Voir H. Lewicka, *op. cit.*, 74. Sur l'adjectif chez les rhétoriciens, voir C. Brucker, «Aspects sémantiques et rhétoriques de la qualification adjectivale chez les Grands Rhétoriciens», in: P. Wunderli (éd.), *Du mot au texte, Actes du III^e Colloque International sur le Moyen Français, Düsseldorf, 17-19 septembre 1980*, Tübingen, 1982, 201-211.

créations sont généralement des emprunts au latin, quand cette langue présentait l'adjectif adéquat: «somniales» > *sompnial*; «sidereus» > *sideré*; ou bien des dérivations savantes comme dans *injunctif* (III.3.11) ou *panonique* (I.2.10). Le rejet partiel du tour prépositionnel (**de paon*) entre en bonne part dans la formation de mots nouveaux et explique pourquoi les néologismes sémantiques offrent une proportion bien moindre d'adjectifs (25 %).

1. Néologismes par emprunts:

G. Gougenheim les a rangés parmi les procédés de relatinisation externe. Ils représentent 30 % des néologismes de notre liste, si l'on s'en tient à une définition stricte, excluant les passages d'une catégorie grammaticale à une autre tel un participe présent latin employé comme adjectif en français. Deux d'entre eux, *antité*⁽⁵⁸⁾ et *transmigration*, proviennent du latin philosophique et théologique médiéval. Quant à *barbiton*, s'il était un hellénisme sous le calame d'Horace – il revient à plusieurs reprises dans les *Épîtres* – c'est sous sa forme latine qu'il a été emprunté⁽⁵⁹⁾. Presque tous les emprunts sont tirés de la langue poétique classique et se retrouvent chez Horace, Ovide ou Virgile, souvent chez les trois. En voici la liste: *aestuant* (d'«aestuare», TLL 1, 1112-1115), *cruant* (de «cruens», TLL 4, 1237-1239), *cubile* (de «cubile», TLL 4, 1269-73), *equoré* (d'«aequoreus», TLL 1, 1027-1028), *flebiles* (de «flebilis», TLL 6, 890-891), *sideré* (de «sidereus», OLD, 1756b), *vulnifique* (de «vulnificus», OLD, 2122b). Il faudrait y ajouter des adjectifs dérivés de noms propres de lieu ou de personne mythiques chantés par les poètes latins comme *pegasique*, *dardanide*, *hesperique* et *pegasique*.

2. Néologismes par dérivation savante:

Nous entendons par dérivation savante la combinaison d'un emprunt au latin avec un affixe savant⁽⁶⁰⁾. Ce procédé, moins fréquent que l'emprunt direct, sert surtout à la formation d'adjectifs par dérivation suffixale

(58) Terme attesté peu avant la rédaction du *Séjour* et peut-être considéré comme néologisme par OSG (voir n. 68).

(59) Voir l'entrée «barbitos», dans TLL 2, 1747.

(60) D'après W. Zwanenburg («Dérivation savante et moyen français», in: *Le Moyen Français: recherches de lexicologie et de lexicographie, Actes du VI^e Colloque international sur le Moyen Français. Milan, 4-6 mai 1988*, Milan, 1991, 83-92), la combinaison d'affixes savants avec des dérivés savants se développe nettement au XV^e s.

en *-eux* (de «-osus»; *cacumineux*, *difficilteux*), en *-ique* (de «-icus»; *panonnicque*, *pegasique*), en *-in* (de «-inus»; *propin*), en *-if* (de «-ivus»; *amusif*), en *-al* (de «-alis»; *periodal*) et en *-ier* (de «-arius»; *fronctier*), tous suffixes improductifs dans la langue populaire d'après l'étude approfondie de H. Lewicka.

3. Création verbale à partir du fonds français:

Cette catégorie hétérogène représente 24 % des néologismes, pour la plupart résultats de dérivations impropres. On y relève en effet nombre d'infinitifs substantivés⁽⁶¹⁾ et de substantifs adjectivés (*justicier*, *prerogatif*, *provocant*, *trisreme*). On notera le déverbal *massonne*, dérivation régressive de *massonner*. Alors que *arquemineur* est la seule dérivation suffixale, on compte trois dérivations préfixales (*ajaculé*, *incertainé*, *interséré*), les deux dernières étant des réfections savantes d'affixes anciens. Quant aux substantifs *henot* et *voste*, il s'agit peut-être d'archaïsmes non attestés ou de dialectalismes.

II. Néologismes sémantiques

L'*Art poétique* d'Horace incite les écrivains à conférer des sens inédits à des mots courants: «In verbis etiam tenuis cautusque serendis dixeris egregie, notum si callida verbum reddiderit junctura novum⁽⁶²⁾». Octovien a encore une fois suivi ces recommandations, même si la majeure partie des nouvelles acceptions recensées n'est sans doute pas de son fait. Manifestations de la relatinisation interne décrite par G. Gougenheim, les emprunts sémantiques aux étymons latins se signalent par leur fréquence: *cursoire* signifie «transitoire», *declinatoire* «en déclin», *desireux* «de regret», *desroguer* «faire tort»... Pour le reste, on retrouve les mécanismes habituels de l'évolution sémantique, synecdotique (*arrien* au sens d'«hérétique»), métaphorique (*entier* au sens de «calme») et métony-

(61) Comme nous ne les avons pas intégrés à la liste détaillée, en voici une rapide présentation: *bienfaire*: s. m. «action de bien faire, conduite louable» II.4.21, IV.2.10 (v. Lemaire, 101); *courir*: s. m. «course» I.4.4 (v. Lemaire, 102); *entrer*: s. m. «entrée» I.vi.49 (v. Lemaire, 103); *ouyr*: s. m. «ouïe» I.7.2 (v. Lemaire, 104); *promettre*: s. m. «promesse» I.2.6 (v. Lemaire, 105); *vanter*: s. m. «vent» I.i.15 (v. Lemaire, 100); *vivre*: s. m. «vie» II.4.48, III.vii.8, III.xiii.287, IV.3.12 (v. Lemaire, 106).

(62) «Apportant, dans l'enchaînement des mots aussi, de la délicatesse et de la prudence, on écrira avec distinction si, d'un terme courant, on fait par une adroite alliance un terme nouveau» (v. 46-48; trad. cit. G. Achard).

mique (*effort* au sens de «souffrance»). Bien des néologismes de sens semblent être des hapax sémantiques.

Si l'on doit bien admettre que notre méconnaissance de la langue de la fin du XV^e siècle est partiellement responsable de la longueur de la liste en annexe, son ampleur résulte néanmoins de la créativité verbale d'Octovien, qui n'hésite à forger mots et sens nouveaux. Cependant l'auteur a bien pris soin d'éviter que la «difficulté» de son vocabulaire nuise à la clarté de son message moral sur la vie humaine. À l'exception des passages délibérément obscurs, il s'est efforcé de briser l'autonymie des néologismes par le biais de plusieurs techniques que nous nous contenterons d'énumérer: emploi du terme dans un contexte définitionnel (voir *sompnial* par exemple), binômes synonymiques⁽⁶³⁾ ou antonymiques internes au vers ou à la rime, emploi rapproché d'un terme populaire et de son doublet savant, glose par proposition subordonnée relative (un seul exemple: *barbiton, que l'on nomme luth*). Octovien s'est dispensé de tout éclaircissement pour certains emprunts qu'une connaissance, même médiocre, du latin médiéval permettait d'interpréter correctement.

On sent chez l'auteur du *Séjour* une grande familiarité avec le latin classique et une pratique déjà ancienne de la traduction, mais il s'est bien gardé d'être un «latiniseur sans vergogne⁽⁶⁴⁾» ou un «escumeur de latin». Il inscrit son œuvre dans le cadre d'une communication réelle censée véhiculer un message de type pastoral à l'adresse de la cour. Sans renoncer à la création verbale et à une certaine exubérance langagière qui s'impose à toute œuvre curiale, il procède avec discernement, en palliant les obstacles à la compréhension.

Aborder le vocabulaire du *Séjour d'Honneur* à travers la création verbale, c'est choisir la voie que son auteur nous invite à emprunter dès le prologue, dès la première mention des *melliflux termes nouveaux*, mais

(63) En voici la liste: *treshaultes et cacumineuses; ung cubille et ung licit; presump-tueux, incertainés; es intimes cordialles et au parfont de mon corps; delirant et escarté; ung colire souef ou restaurant tresproffitable; la topografie ou declaration; d'amusement et de mondaine faincte; petitz amusemens et folz aisiers; congrue et consonante; le creu et la pourprise; pacifique et entiere; le maistre et gouverneur; racompte et ordonne; dur et penible; retrograder et sur mes pas faire brisee; retrogradee, mutillee; susceptibles et duys; susceptible et capable.*

(64) C'est ainsi que F. Brunot qualifie les auteurs très friands de latinismes, dans *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. 1: «De l'époque latine à la Renaissance», chapitre consacré au latinisme, 566-585.

c'est aussi prendre le parti d'exclure de notre champ d'observation l'étude des locutions, des archaïsmes et dialectalismes, l'alternance des registres et toute recherche sémasiologique. Au moment où le *Dictionnaire du moyen français* progresse à grands pas, nous espérons apporter quelques matériaux nouveaux aux lexicographes. Quoi qu'il en soit, une étude générale du vocabulaire du *Séjour* n'est envisageable qu'après l'identification des sources exploitées par Octovien et surtout après le dépouillement de ses traductions encore inédites. En connaissant les équivalences lexicales que l'auteur établit entre le latin et sa langue maternelle, l'interprétation des latinismes gagnera en pertinence. L'étude des traductions s'impose donc comme un préalable indispensable à l'étude du vocabulaire des pièces originales. L'idéal serait de comparer le vocabulaire d'Octovien à celui d'autres grands rhétoriciens, mais parce que les *Arts de seconde rhétorique* n'ont pas abordé la question du vocabulaire, ce domaine de recherche a été délaissé au profit des tropes et des règles de prosodie. Il est toutefois temps de ne plus ravaler la latinisation du lexique à un caprice d'auteur. Si les listes de premières attestations sont plus que jamais d'actualité, souhaitons qu'un débat sur les relations entre lexique et «grande rhétorique» s'instaure.



La liste commentée de néologismes que nous présentons complète et amende les «notes lexicologiques» publiées par J. Lemaire et en reprend la structure tripartite⁽⁶⁵⁾. Son établissement repose sur le texte de notre édition dont le manuscrit de base est le ms. Paris, BNF, fr. 12783 (siglé *A*). Nous n'avons pas hésité à corriger ses leçons lors d'erreurs manifestes intervenues dans la tradition textuelle. À cet effet ont été utilisés le ms. Paris, BNF, fr. 1196 (*B*), et les éd. Antoine Vérard, Paris, [ca. 1503] (*a*), [Germaine Guyart], Paris, 1519 (*b*) et [Veuve Trepperel], Paris, [1511-1525]

(65) Nous remercions vivement G. Roques de ses suggestions et l'équipe du DMF (INaLF-CNRS) pour son accueil et pour la mise à disposition de sa riche documentation. Grâce à eux, notre liste a gagné en pertinence.

Quelques observations ponctuelles sur des termes figurant dans la liste de J. Lemaire et qui ne sont pas repris dans la nôtre: *circenses*: adj. «du cirque» II.xxix.44 (v. Lemaire, 102) n'est pas un néologisme puisque Jean Miélot emploie déjà ca. 1460 cet adj. dans les *Ampliations ou declaracions sur le livre nommé Romuleon et aultres faittes selon l'ordre de l'a, b, c.* (ms. Londres, Brit.

(c)⁽⁶⁶⁾ qui entretiennent les rapports suivants: la tradition est bifide. *B* est le seul représentant de la première branche. La seconde se divise en deux rameaux séparant *A* de *c* (dont descend *b*).

I. Hapax

ajaculé: p. pa. du v. **ajaculer*, «exempt d'ennuis, de revers», III.xi.146 (v. Lemaire, 91). Dérivation préfixale savante du v. latin déponent *jaculari*, «lancer, jeter; répandre; frapper», refait à date ancienne en *jaculare*. On ne peut croire qu'OSG⁽⁶⁷⁾ ait connu le verbe *ajaculari*, «lancer», attesté uniquement chez Martianus Capella (TLL 1, 665). Il faut donc supposer une dérivation du type *a* (préfixe privatif) + *jaculé* (du latin *jaculatu*), d'autant que l'auteur emploie par ailleurs le p. pa. *jaculé* au sens de «blessé»

Museum, Royal 19 E.V., fol. 425a; v. F. Duval, *L'histoire romaine et sa diffusion en langue vulgaire...* [thèse de doctorat, Paris-IV, 1998], t. V, 174). - **dictible** (II.3.13; Lemaire, 94) doit être corrigé d'après le ms. *B* en *ductible* dont on trouve une autre occurrence en II.vii.2. - L'adj. **inignotive** (III.3.11; Lemaire, 96) ne figure dans aucune des copies. *Aac* présentent *ungnotive* que nous avons corrigé en *injunctive* d'après *B*. - **inrinsequees** (III.3.25; Lemaire, 103) a été corrigé en *inrinquees* d'après *Bac*. Le p. pa. *inrinqué*, qui a été supplanté par la forme *intriqué* était courant au XV^e s. au sens de «entremêlé», alors que le verbe *inrinsecquer* n'est attesté qu'à partir de 1537 dans l'acception «devenir intime avec qqn» (FEW 4, 781a) qui ne correspond absolument pas au contexte. - **liger**: adj. «houleux, impétueux» (I.vi.22; Lemaire, 97) n'est pas un hapax sémantique puisqu'une occurrence antérieure glosée «mobile, impétueux» est attestée dans *Alixandre l'Orphelin*, éd. C. E. Pickford, Manchester, 1951, p. 19, l. 18 - **avoir a nonchalle** (II.3.7), considéré comme locution par Lemaire (98) est un infinitif passé (*avoir anonchallé*): «o vraye amante des humains, pourquoi avéz annonchallé cil qui ne se feust oncques lassé de vostre veue?». Voir G. Hasenohr, «Note sur un lexique technique monolingue», in: *Romania* 105, 128-129, qui relève *annonchalé* dans un lexique vraisemblablement postérieur à 1480 et composé dans l'ouest de la France - **peur surprendre** (II.x.4; Lemaire, 99): *surprendre* n'est pas ici un provençalisme au sens de *prendre*. Le s. *peur* doit être analysé comme sujet de l'infinitif *surprendre*. De cette manière *Quant si souvent te voy si peur surprendre* signifie «quand je vois si souvent la peur te surprendre ainsi». - **volume** (II.4.49; Lemaire, 100) n'est pas un provençalisme signifiant «nombre». Ce s. est employé métaphoriquement au même sens que *rolle* dans *Au rolle fault doncques que l'en te mette, Ou sont escriptz les termes de douleur* (III.vii.77-78). Le *volume des vivans* est une allusion à la comptabilité divine des vivants et des morts, tous inscrits sur des listes ou dans de grands livres: *Or prie a Dieu que (...) ne soye par mon erreur, las! effacé et mis a part du saint volume des vivans...*

(66) Voir leur description sommaire dans S. Cigada, «Introduzione alla poesia di Octovien de Saint-Gelais», in: *Aevum* 39, 1965, 250-251.

(67) Initiales d'Octovien de Saint-Gelais.

(III.3.12). L'acception proposée s'insère parfaitement dans un contexte évoquant la richesse et le pouvoir du roi René par opposition à la soudeineté de la mort. On pourrait également proposer d'éditer «*Sa vie fut longtemps a jaculee*», *longtemps a* suivant le modèle de *piece a*. Le p. pa. prendrait alors le sens de «rendu pénible par les coups, les ennuis, les revers».

Or est il mort, quelque bien qu'il ait eu. Sa vie fut longtemps ajaculee. Plus ne sera cestuy desormais veu En son chasteau d'Angiers, ou recullee Provence en est encores adollee Et regrette nuyt et jour son seigneur. (III.xi.146)

aymery: s. m. «éclat» IV.xiv.5. Ne figure dans aucun des dictionnaires consultés. Ce s. est sans doute un dérivé de «merus», même s'il est absent de l'article correspondant du FEW (6², 38a-39b). On peut le rapprocher de *esmerer*, *amerer*, «épurer, affiner, briller» (Gdf. 3, 495c-496b) mais aussi d'*esmeril*, «émerillon» (TL 3, 119-1120; Gdf. 3, 496b). Cette acception s'intègre parfaitement au contexte, qui développe les ravages de la vieillesse sur la beauté juvénile. Il faut noter qu'*aymeri* permet un redoublement combiné d'éléments vocaliques et consonantiques par écho avec *toy myrer*. Jeunes oyseaulx viennent a la fin buses. Va toy myrer pour veoir ton aymery; Tu trouveras ton jardin ja flory. (IV.xiv.5)

cacumineux: adj. «vertigineux» I.7.5, IV.1.4 (v. Lemaire, 92). Formé à partir du latin *cacumen*, *inis* et du suffixe *-eux* (de *-osu* latin) et non à partir du substantif français *cacume*, comme le propose J. Lemaire.

Et comme ung second Ycarus ou Pheton, le fol jouvencel, avoye ja apresté mes esles de folle entreprinse pour transvoller non seulement cestuy grant fleuve, ains surmonter par hault vouloir, apuyé de vaine creance, la cacumineuse apparence des mons Perriennes... (1.7.5) || Et tant subtilement estoit approprié cestuy devis que, pour user de verité, si la matiere estoit assés riche et plaisante, l'œuvre, certes, encores passoit comme si main celestielle eust applicqué son sentement a decorer tel artifice, lequel estoit entre deux grosses tours habitué, treshaultes et cacumineuses. (IV.1.4)

clementique: adj. «clément» II.iii.9, IV.3.13 (v. Lemaire, 93).

«Dieu Neptinus, qui avés le regime De l'Oceane et du parfond abisme, Qui moderés par ung tridant doubtable L'aquatique province moult infime (...) Et si vous fut par ung sort delectable Distribué ce royaulme clementique, Soyés nous huy prospere et secourable, Et si mon chant est d'obtenir capable, Conduysés nous au sentier via-tique. (II.iii.9) || Ne voys tu que toute chose cree d'espece au moins clementicque, tant soit ores fort et rebelle, de dure couraige ou fier vouloir, après son peu continuer selon la forme ou Nature lors la crea qu'elle print vie, a la parfin remaint deserte quant a la masse terrienne et si reçoyt terme final ou bien cursoire? (IV.3.13)

concatener, *concatchener*: v. «enchaîner, verrouiller» I.5.4, IV.3.16 (v. Lemaire, 93). Noter la première forme omise par J. Lemaire.

...je neantmoins puy revoquer ma douloureuse ordonnance et icelle concathener en codicille de prochain plaisir, moyennant vostre succide auquel je vueil obtemperer.

(I.5.4) || Entens pour vray que nuytz et jours par eulx se font, que diray je, voyre et souvent, par leurs regards et conjoinctions, signes adviennent merueilleux et cas divers sur iceulx corps sa bas, estans selon certes que bien ou mal ilz se conviennent et que les chambres ou herbergement vont querant sont disposeez a travail ou a repoz, ou a blanc ou a noir, a joye ou peine ou a autre particuliere commination tardive ou propine, qui les couraiges de plusieurs fait congeler en paour soubdaine, non congnoissans la destinee ou le secret de la planecte, gettant son ray recombant sur la partie a ce subjecte par ung taciturne consentement d'oblique volenté qui tient la chayne en les lyans concatenés de l'advenir. (IV.3.16)

cordialles: s. f. pl. «entrailles» II.2.12. Non attesté dans les dictionnaires consultés. Dérivé de l'adj. *cordialis* «du cœur» en latin médiéval. J. Lemaire (97) a analysé *cordialles* comme un adjectif épithète de *intimes* dont il faisait un adj. substantivé au sens de «profondeur, tréfond». Or cet emploi substantivé n'est pas attesté. Voyons plutôt en *cordialles* un s. qualifié par l'adj. épithète *intime*, ce qui d'ailleurs ne modifie pas le sens de ce groupe nominal.

Lors prins le dangereux morceau, sçavoir est la poyre qui toutesfoys estoit a la veoyr belle et vermeille, mais morceau dangereux l'ay je non sans cause appellé, car ausytost qu'en eu gousté et que l'eau d'icelle fut descendue es intimes cordialles et au parfont de mon corps. (II.2.12)

cubile, cubille: s. m. «lit, couche» I.7.17, II.ii.16, III.v.120 (v. Lemaire, 93). Noter la forme *cubille*, non relevée par J. Lemaire, ainsi qu'une nouvelle occurrence. La référence de J. Lemaire à Du Cange ne doit pas tromper; le s. *cubile* existe en latin classique et apparaît dans l'*Énéide*. OSG l'y traduit d'ailleurs par *cubile* (éd. Brückner, v. 601, 869).

...et me mena nostre bon hoste Peu d'Advis jusques au lict, lequel estoit encourtiné de vaine gloire, et les linceulx blancz et souefz qui par la lingiere et meschine de leans, dicte Mauvaise Discipline, avoient delicieusement esté poséz en mon cubile. (1.7.17) || ...Le dieu Phebus donnant clarté au monde, Que tant elle ayme et d'amour si parfonde Que de Titon, son mary trop debile, Elle habandonne et laisse le cubile Pour recueillir en gratieux baisiers Son doulx ayment et faire ses aisiers... (II.ii.16) || Tous deux feismes ung cubille et ung lict Pour accomplir nostre secret delict En la chambre de sortable influence... (III.v.120)

dardanide: adj. «descendant de Dardanus, troyen» II.iii.39, III.xii.146 (v. Lemaire, 93). Dérivé du s. *Dardanides* «fils ou descendant de Dardanus, Troyen», employé à plusieurs reprises par Virgile dans l'*Énéide* (2, 72; 10, 545...). Figure également dans la traduction de l'*Énéide* (v. éd. Brückner, v. 129) et dans celle des *Épîtres* d'Ovide (ms. Paris, BNF, fr. 873, f. 44 et *passim*; v. Slerca, 565).

Pere et seigneur du nagent exercice, Palimirus, qui tant feustes propice Que de la nef troyenne et dardanide Feustes patron en si seure police Que leurs voyles jusques au paÿs de Lisse Dictés, Dido vindrent par vostre guyde. (II.iii.39) || Pres de luy vy maistre Jaques Milet, Qui mist en vers l'hystoire dardanide. (III.xii.146)

dinumerer: v. «dénombrer» III.5.2 (v. Lemaire, 94). Du latin classique *dinumerare* «compter, calculer, faire le dénombrement», très fréquent chez les pères de l'Église (Augustin, Jérôme, Cassiodore). On en relève 16 occurrences dans la *Vulgate*. OSG emploie ce v. dans la traduction de l'*Énéide* pour rendre le latin *comprehendere* (VI, v. 626; v. éd. *Brückner*, v. 1443).

...je pour certain veiz d'accidens et de merveilles si grant tas que le nombrer seroit autant possible a moy que de vouloir tout le gravier en mer gisant dinumerer. (III.5.2)

equoré: adj. «marin» II.iii.15 (v. Lemaire, 95). D'après J. Lemaire, cet adj. serait dérivé d'un v. français **equorer* refait sur l'a. pr. *escoire*, «fâcher, irriter», d'où le sens de «mouvementé» qu'il lui assigne. Il est plus simple et plus logique de voir en ce terme un emprunt de l'adj. *aequoreus*, «marin, maritime», abondamment employé par les poètes latins et notamment par Ovide et Virgile (TLL 1, 1027-1028), deux auteurs qu'OSG connaissait parfaitement.

O vous Triton, qui faictes retentir Par voz doulx sons et a paix consentir Tous les fleuves des undes equorees Et en iceulx faictes l'amour sentir Aux dieux marins et leur vueil assentir Pour les nimphes, nayades decorees... (II.iii.15)

flagiter: v. «balloter violemment» II.ii.99; «bercer» II.3.1 (v. Lemaire, 95). Noter que la seconde occurrence n'est pas mentionnée par J. Lemaire. Latinisme créé à partir du fréquentatif-itératif *flagitare*, qui peut se ramener à une forme sourde **flag-* «faire du bruit» et appartient à un groupe mal déterminable de mots expressifs (Ernout, Meillet, 238). Le sème «agitation» semble ici fondamental, bien que la nature et l'intensité en puissent être très variables. Dans la première occurrence, il s'agit d'un mouvement violent, antithétique à la «douce agitation» du vers suivant. Dans la seconde, l'accent est mis sur l'itération plutôt que sur l'intensité, d'où l'acception «bercer».

La donc entray ung second jour de may, Laissant tout dueil, desplaisance et esmay, Car nostre nef ne fut point flagitee, Ains doucement par faveur agitee. (II.ii.99)
 || Après que la glorieuse dame me eut de sa celeste manne ainsy repeu et doucement alimenté ma povre ame, flagitee par les douces parolles de sa bouche souefve yssans, je (...) voulu alors aucunement après ung desireux souspir, faisant foy de mon repentir, dresser vers elle ma voix tremblant. (II.3.1)

flebille: adj. «plaintif» I.i.171 (v. Lemaire, 95). J. Lemaire glose cet adj. par «faible, pauvre». Dès le latin classique, certes, *flebilis*, appliqué à une voix plaintive, douloureuse, brisée par les larmes, a pris le sens dérivé de «faible» qu'il a conservé dans les langues romanes (Ernout, Meillet, 240). Cette acception est pourtant loin d'être la plus courante en latin classique où l'adj. signifie surtout «qui pleure, triste, affligé, plaintif» (TLL 6, 890).

La latinisation du signifiant (*flebille* pour *feble* ou *flebe*) s'accompagne d'une relatinisation sémantique («plaintif» pour «faible»), comme le prouve le binôme synonymique *lamentable et flebille*. Ne négligeons pas pour autant la possibilité d'une «bisémie» voulue par OSG qui fait rimer *debile* («faible») et *flebille*, créant ainsi un second binôme, concurrent direct du premier.

J'ay d'autres faitz voulu pindariser; Plus n'en ay l'art, mon plectre est trop debile, Car mon chant est lamentable et flebille. (I.i.171).

henot: s. m. «dommage» II.4.42 (v. Lemaire, 96). Étymologie obscure. Ce substantif est peut-être un dérivé du latin *inodiare*, à rapprocher de la forme *ennut* attestée en ancien provençal (FEW 4, 702a) et surtout du saintongeais *enneû* relevé par Musset, t. 2, 522, au sens d'«ennui, souci, inquiétude». Le «h» initial ne serait donc pas d'origine étymologique.

Et voyre, mais si par meschief suys prevenu et que la garde d'Atropos (...) du boys mortel me fiere comme j'en voy tant advenir a maintz et mainctes et telz surprins piteusement qui en parfonde joye se baignerent, las! bien pensans non encourir ainsy a coup leur derniere heure et non si tost clorre en effect l'huy de leur vie, je, qui ne suys non plus exempt, ains tout ytel, encores plus subgiect et né pour recepvoir ce pesant henot, las! que feray? (II.4.42)

hespericque: adj. «occidental» IV.iii.54 (v. Lemaire, 96).

A mon propos premier, doncques, revien Pour declairer le sentre et le moyen De ce hault lieu non mye terrien Mais angelicque, En nation prochaine et barbaricque Par-tout loué, voyre, en mer hespericque Tant exaulcé comme chere relicque. (IV.iii.54)

incertainé: adj. «sûr de soi, outrecuidant» I.2.2. Dérivé du p. pa. *certainé* «certain, assuré» (Gdf. 2, 23bc) préfixé de *in-*. Le sens de ce mot dépend de l'interprétation de l'affixe *in-* qui peut être soit négatif, soit intensif. La juxtaposition des adj. *presumptueux* et *incertainé*, de même que l'ensemble du contexte, conduit à la deuxième solution. *Incertainé* serait donc un parasynonyme savant à connotation péjorative d'*acertainé* (FEW 2, 612a). ...et par tel douloureux moyen et attrayant affaire prenoit Rigueur saisine occulte entierement de mon pouvoir sans nul advis qui de moy vint, ains encores de plus en plus voulant par ung desir soubdain tout de rechief lors parvenir, ce me sembloit, aux presumptueux, incertainés et mal leur effect sortissans de ma premiere adolescence, faisant en Espagne chasteaulx, comme celluy qui plus pense que executer ne peult... (I.2.2)

intersereré: p. pa. du v. **interserer*, «entrecoupé, entouré» III.5.5. Non attesté dans les dictionnaires consultés. Créé par réfection savante du préfixe de *enserrer*, «entourer [en serrant]» (latin *in* + *serrare*) ou de *inserer* «placer parmi, établir dans» (latin *inserere*).

Certes, moult fut le jour pour moy trop plain d'adverse destinee quant au premier je me rengay soubz vostre frain, si autrement ne me menés par voye bonne et gracieuse, car plus ne peult mon cueur souffrir si longs destroys sans estre au moins interseréz de quelque joye. (III.5.5)

mandicquer: v. «mendier» I.4.3 (v. Lemaire, 98).

Si pour la fuyte et tost retraire j'ay eschevé la darde aguë après mes pas lancee par Faulx Danger, mieulx ayme seur se mandicquer que vivre riche en telle craincte. (I.4.3)

panonicque: adj. «de paon» I.2.10 (v. Lemaire, 98). Le s. *paon* vient du latin *pavonem* et non *panonem*. Le TLL 10, 835-836, pour le latin classique, comme le corpus du CLCLT n'offrent aucun exemple de confusion graphique du type *pano*. Cette forme est peut-être le résultat d'une mauvaise interprétation des deux jambages par OSG ou par le premier copiste du *Séjour*. Il est peu probable que notre adj. dérive du latin *Pannonia*.

En l'une de ses mains avoit ung esmouchail moult bien ouvré de plumes panonicques duquel se jouoit, et par souvent le demener faisoit venir ung vent souef en son vyayre. (I.2.10)

propin: adj. «proche» IV.3.15 (v. Lemaire, 98).

...selon (...) que les chambres ou herbergement vont querant sont disposeez a travail ou a repoz, ou a blanc ou a noir, a joye ou peine ou a autre particuliere comination tardive ou propine... (IV.3.15)

recomberant: adj. «diffus» IV.3.16. Non attesté dans les dictionnaires consultés. Gdf. 6, 674b, illustre l'entrée *recombere*, glosée «écho?» d'une seule citation, tirée de la traduction de l'*Énéide* par OSG: *De tout le lieu peust on par recomberes Ouyr grands pleurs soubz de cruels verberes* (VI^e livre, f. 55v, éd. 1540). FEW 10, 165a, mentionne l'emploi par Destrées du v. pron. *recomber* au sens de «se pencher». Le latinisme *recomberant*, dérivé du part. prés. du v. *recumbere* «se coucher en arrière, se coucher; s'affaisser, s'écrouler; s'étendre, s'allonger» emprunte son sens au latin, soit littéralement «qui s'allonge, qui s'étend, qui se diffuse», d'où notre glose. ...non congnoissans la destinee ou le secret de la planecte, gettant son ray recomberant sur la partie a ce subgette par ung taciturne consentement d'oblique voulenté qui tient la chayne en les lyans concatenés de l'advenir. (IV.3.16)

rubisique: adj. «de rubis» II.ii.7 (v. Lemaire, 99).

Le lendemain, sur la poincte du jour, Que la dame du matutin sejour Dicte Aurora prepare sa grant salle En regïon et part oriëntalle Et qu'elle veult de rubiz et baillaiz Enluminer son radieux pallais, Le decorant de couleur rubisique Pour le rendre parfait et auctentique... (II.ii.7)

tapissant: adj. «faux, sournois» II.ii.144. Non attesté dans les dictionnaires consultés. Remonte au francique **tappjan* (FEW 17, 307b) comme l'a. fr. *atapissant* «caché, secret», *en tapissons* «en cachette» (milieu XIII^e s.), *tapi-neusement* «sournoisement» (1390), etc. On peut penser à une évolution sémantique de l'adj. verbal du v. *tapir*.

Ainsi mua nostre bonne fortune En peu d'heure par ruïne importune, Car je vy lors nostre nef aprouchier Du menassant et dangereux rochier, La ou Sçila au ses sons

glapissans Par ses attraitz douteux et tapissans Fait maint vaisseau souvent pericliter... (II.ii.144)

trisreme: adj. «à trois rangs de rames» II.ii.111 (v. Lemaire⁽⁶⁸⁾, 99). *Trisreme* n'est attesté qu'en emploi nominal (FEW 13², 301b). La forme *trisreme* s'explique par une réfection étymologique à partir *tresremes*.

Il nous tresmist la gracieuse alaine De Zephirus, le delicieux vent, Qui si tresbien nous passa en avant, Avec l'aÿde et bonne expérience Du nautonnier, qui tost sans demourance De la terre nous fusmes esloingnés, Et seullement au fleuve embesoinnéz Pour avancer la trisreme navire A celle fin qu'aucun vent ne la vire Au perilleux gouffre de Caribdis... (II.ii.111)

voste: s. f. «pèlerinage» II.xxix.28 (v. Lemaire, 100). Sens attesté dans Musset, t. 5, 283 qui lemmatise ce mot sous la graphie *vote*. Ne figure pas dans l'article «*volvere*» du FEW 14, 619b-624b.

C'est le soulas des gens mondains, Le sabbat ecclesiastique, La confrairye des humains, La voste de tous cueurs soudains, Le rallias d'ung sens oblique, C'est la dance tresauthentique Ou tout le peuple d'Israël Dança jadis pres du torel. (II.xxix.28)

II. Néologismes⁽⁶⁹⁾

amusif: adj. «trompeur» I.7.7 (v. Lemaire, 101). Au moment de la rédaction du *Séjour*, aucun adj. correspondant au v. *amuser* ou au s. *admusement* (apparu ca. 1470 au sens de «tromperie»; FEW 6², 281a) n'est attesté. *Amusant* l'emportera.

Cestuy doncques paint et doré il me livra et le tyra de son tresor ensemble une amusive escharpe, tyssue de folles œuvres et de mauvais pensemens... (I.7.7)

balbuciant: adj. «balbutiant» IV.2.15. Du p. prés. du v. *balbucier*, emprunt au latin **balbutiare*, réfection de *balbutire* «bégayer, parler d'une manière obscure». Le *Grand Larousse de la langue française* 1, 363, date cet adj. de 1858, alors que Gdf. 8, 278c, cite cette occurrence du *Séjour*.

Et ja soit ce que de rethoricque fust ma langue balbuciante despourveue, mon dire ineloquent et ma persuasion destrempee de bis languaige et de rural enhortez... (IV.2.15)

barbiton: s. m. «luth» I.2.1 (v. Lemaire, 101). Emprunt au latin poétique *barbitos* ou *barbiton*, lui-même emprunt du grec (TLL 2, 1747).

(68) J. Lemaire, abusé par l'édition James a lemmatisé *trifreme* dans ses «Notes lexicologiques», erreur de lecture due à la mauvaise interprétation d'un «s» long.

(69) Termes que l'on rangerait au nombre des néologismes si l'on s'en tenait aux informations données par les dictionnaires: *antité*: s. f. «entité, ce qui constitue l'essence et l'unité d'un genre» III.6.5: ...*et riens n'y a qui parfait soit, fors*

...ung object transparant (...) me meut alors comme resvant chanter telz vers et tel musique soubz la doulice consonance du barbiton qu'on nomme luthz. (I.2.1)

cruant: adj. «sanglant» II.vi.129. Attesté jusqu'à présent pour la première fois dans la *Couronne margaritique* de Jean Lemaire (Humpers, *cruente*, 115, *Couronne*; FEW 2, 1370b). Cet emprunt au latin *cruentus*, «sanglant» n'a été relevé qu'avec *en* étymologique (v. par ex. Hug. 2, 666ab).

Et luy qui eut si longs jours prosperé, De griefz assaulx fut or exasperé (...) Et vit perir par cruante deffaicte, Ains que mourir, sa plus seure retraits. (II.vi.129)

delirer: v. «s'éloigner» II.4.4. Emprunt au latin classique *delirare* qui signifie proprement «s'écarter du sillon, de la ligne droite» et au figuré «extravaguer». TLF 6, 1036a, reprenant FEW 3, 34b, place la première attestation en 1525. Ne figure pas dans Hug.

Dont la dame Vaine Esperance, me voyant ja delirant et escarté de son desir forgier, alors soubdainement de termes nouveaux et de beaulx motz se vout armer pour bataillier contre mon vueil et de tous points sien le tenir par foy promise. (II.4.4)

difficulteux: adj. «difficile, ardu» III.3.2 (v. Lemaire, 102, qui relève la graphie *difficultueuse*, transcription erronée de James).

...dont je, en greigneur doute que oncques mais cheu, et en difficulteuse consideration precipité, (...) si me prins lors par maniere de doute de plus en plus l'interroguer... (III.3.2)

icelluy qui distribue l'efficace de vertu et de tresclere congnoissance, c'est l'antité des antités, icelluy Dieu immortel et createur de toutes choses auquel sont gloire et louange attribuee au siecle des siecles... Emprunt au latin médiéval *entitas*, *-atis* (XIII^e s.), lui-même dérivé de *ens*, *entis*, part. prés. de *esse*. Quoique TLF (7, 1219b) et Gdf. (9, 483b) citent cette occurrence comme première attestation, *entité* revient par deux fois dans *Le somme abregiet de theologie* (ca. 1477-1481, v. éd. C. Michler, Munich, 1982, 103 et 168) - *diuturne*: adj. «durable» II.ii.19 (v. Lemaire, 103): ...*Que de Titon, son mary trop debile, Elle habandonne et laisse le cubile Pour recueillir en gratieux baisiers Son doulx aymant et faire ses aisiers, Si comme ilz ont, par diuturne maniere, Acoustumé leur amour journaliere...* Attesté antérieurement dans ce sens chez J. Robertet (v. éd. M. Zsuppán, Genève, 1970 («Textes littéraires français», 159), 174), *diuturne* se trouve également dans *La ressource de la chrestienté* d'André de La Vigne (1494), texte contemporain du *Séjour* (v. éd. C. J. Brown, Montréal, 1989 («Inedita & rara», 5) I, 3, 107) - *maleficié*: adj. «affligé de quelque maladie, disgracié» II.xxxiv.32: *Au corps la mect, agencee et pollye (...) mais il advient Que la prison de chair mortifiée La rend infecte et maleficiée Et la nourrist en boue de pechié, Dont le desir d'icelle est empeschié.* Dérivé du s. *malefice* suffixé en *é* (lat. *-atu*, qui aboutit à *ié* par variante combinatoire). L'apparition de ce mot est datée de 1508 par les dictionnaires (FEW 6, 86b repris par TLF 11, 247b) d'après une occurrence relevée chez Lemaire de Belges au sens de «atteint par les effets d'un maléfice». Pourtant, cet adj. est attesté au sens de «en mauvais état de santé» dans Évrart de Conty, *Le livre des eschez amoureux moralisés*, éd. F. Guichard-Tesson, B. Roy, Montréal, 1993 («Bibliothèque du Moyen Français», 2), 103r12, 103r20.

discumbent: s. m. «convive» III.ix.177 (v. Lemaire, 103). Dérivé du p. prés. de *discumbere* «se coucher pour manger, prendre place à table». Dans sa traduction de l'*Énéide*, OSG rend *alios (...) vescentis* (VI, v. 656-657) par *plusieurs notables discumber et repaistre* (noter le binôme synonymique; v. éd. *Brückner*, v. 1512).

Voycy, amy, asséz loing de ces lieux La grant salle par Sanson demollie. Après qu'il fut aveuglé de ses yeulx Par Dalida, celle mellencolie Tant le pressa que par sens ou follie Il rua jus les posteaulx et pilliers, Portant le faix; dont plus de troys milliers Des discumbens, et luy comprins au nombre, Furent estains dedans ce mortel umbre. (III.3.2)

estuans: adj. «bouillonnant» I.7.16. Dérivé du part. prés. latin *aestuans* du verbe *estuar*, qui signifie au figuré «bouillonner sous l'effet d'une passion». Ce latinisme, attesté au XVI^e s. au sens de «très chaud», est à rapprocher de l'adj. *aestueux* «bouillonnant» qui apparaît en 1584 (FEW 24, 235b). TLL 1, 1115, note que le participe est très souvent employé comme adjectif. La consultation de la base CLCLT confirme la persistance de ce phénomène en médiolatin.

Or doncques je, estant en nouveau penser et estuant en l'affaire d'estourdie jeunesse, pour celle heure fuz attaché de non pouvoir d'illec partir jusquez au lendemain que jour paroisse. (I.7.16)

expecter: v. «attendre» IV.iii.33. Emprunt au latin *expectare* «attendre». Ne figure pas dans FEW. Gdf. 3, 518c, ne cite que des exemples postérieurs, à l'exception d'une occurrence extraite de la traduction française de l'*Historia Normannorum* d'Aimé du Mont-Cassin. Or cette traduction du début du XIV^e s., œuvre d'un Italien connaissant peu notre langue, doit occuper une place marginale dans l'histoire du vocabulaire. Hug. 3, 779a, donne trois exemples dont deux sont repris de Gdf. Le troisième est tiré de la traduction de Suétone par Michel de Tours.

De ton propos dont ores me veulx taire; Si te dy tant Qu'après longs jours que seras expectant Pour estre a fin, que l'on sera content Mettre en effect le gré ou ton vueil tend, Voyant ta peine. (IV.iii.33)

fronctier: adj. «limitrophe» II.2.9 (v. Lemaire, 103).

icelle nigromanticque enchanteresse (...) commença lors entre les autres arbres des syens fronctiers a ung poerier hault et fueillu droit se tirer (II.2.9).

ineloquent: adj. «qui n'est pas éloquent» IV.2.15. Emprunt au latin *ineloquens* «non éloquent». Première attestation datée par FEW 3, 216a, de Cotgrave 1611.

Et ja soit ce que de rethoricque fust ma langue balbuciante despourveue, mon dire ineloquent et ma persuasion destrempee de bis language et de rural enhortreiz... (IV.2.15)

injunctif: adj. «injonctif, ordonné par injonction» III.3.11. Dérivé d'*injunctus*, p. pa. d'*injungo* «affliger, appliquer» suffixé en *-if* (du latin *-ivus*). Une

dérivation par préfixation en *in-* de *junctivus*, terme grammatical rare désignant le subjonctif (TLL 7², 649) est bien moins probable. FEW 4, 697b, repris par TLF 10, 246b, situe l'apparition de cet adj. en 1768.

Certainement je fois et fiers, mais quoy et ou ne sçay je pas, fors après l'injunctive ordonnance du Tresgrant. (III.3.11)

insufflant: adj. «qui souffle comme une tempête, comme un vent impétueux» I.xii.60 (v. Lemaire, 96).

Ceulx seullement y sont perilz Et demouréz au navigaige, Malheureusement deperitz Par les insufflans esperitz Qui sont defortunee raige. (I.xii.60)

justicier: adj. «juste» III.ii.29. Néologisme par adjectivation du s. *justicier* (XII^e s.). FEW 5, 86b, date l'apparition de cet adj. de 1608 au sens de «juste, sévère». Il est fort peu vraisemblable que *justicier* soit un s. dont l'adj. *bon* serait épithète, car Octovien pratique extrêmement rarement ce type de rejet.

De tous vivans fut il réputé bon, Justicier, liberal et paisible, Helas! c'estoit feu Jehan, duc de Bourbon, Dont je fiz dueil et plaincte moult terrible... (III.ii.29)

luciferant: adj. «qui apporte la lumière» II.iii.25 (v. Lemaire, 104). Dérivé du latin classique *lucifer* «qui apporte la lumière» auquel a été adjoint le suffixe *-ant*.

O Hesperus, luciferant planette, Lueur tresclere et apparant comette, Qui esclairéz aux navigans la mer... (II.iii.25)

massonne: s. f. «ouvrage de maçonnerie» II.xxxi.434, III.2.6. Déverbal de *massonner* dont la première attestation recensée par un dictionnaire est datée de 1627 (FEW 16, 507a).

Bastir chasteaulx en mon entendement, Ediffier massonne volontaire, A tout vice donner consentement, Excecuter mon vueil soubdainement Sans adviser au proffit salutaire, Mal tesmoingner et la verité taire. (II.xxxi.434) || Et pour vray estoit d'autre forme et matiere composee que celles ne sont de quoy usons car ma[i]n d'homme n'y fut jamais embesoignee, ains estoit la massonne faicte de commixtion elementicque, clere en sa substance et tenebreuse a veue humaine par regards solaires et siderees conjuctions... (III.2.6)

matutin: adj. «matinal, du matin» I.7.18, II.ii.2, II.ii.72, II.3.10, IV.xiii.69 (v. Lemaire, 104).

La doncques tantost je me mys, attendant l'heure matutine, et la dame qui de moy avoit soing, nommee Sensualité, eut la auprès son finitive repositoire ou elle print son bon repos. (I.7.18)

nabbatee: adj. m. «nabathéen» I.xii.95. Emprunt de l'adj. latin *nabathaeus*. Le «e» final est suscité soit par l'attention portée aux rimes visuelles, soit par l'adaptation en *-e* de la terminaison latine *-us*, fréquente dans les emprunts savants en français (A. Thibault, «La terminaison lat. *-uus*

dans les emprunts savants en français: un problème d'adaptation morpho-lexicale», in: *Revue de linguistique romane* 53, 1989, 85-110). Ne figure ni dans A. Moisan (*Répertoire des noms propres de personnes et de lieux cités dans les chansons de geste françaises*, Genève, 1986) ni dans L.-F. Flutre (*Table des noms propres avec toutes leurs variantes figurant dans les romans du Moyen Âge*, Poitiers, 1962).

Si Curus ycy droit devalle, Venant des royaumes nabbatees, Tost seront les vagues domptees. (I.xii.95)

naufrogant: s. m. «naufrogé» I.7.2 (v. Lemaire, 104). L'exemple qu'en donne Hug. 5, 403b, est extrait du *Monologue des sotz joyeux de la nouvelle bande*, texte du XVI^e siècle édité par A. de Montaiglon dans les *Anciennes poésies françoises* (t. III, 16).

...celle mienne maistresse Sensualité (...) par son charme trop subtil boucha alors mon sens d'ouyr si que ne peuz avoir esgard a pourpenser des naufragans en celle mer la mort piteuse. (I.7.2)

noverque: s. f. «marâtre, méchante femme» IV.xv.28 (v. Lemaire, 104).

Ceste noverque atout sa mesgre peau Soubdainement par la main me va prendre, Sur moy getta son venimeux manteau. (IV.xv.28)

pegasique: adj. «de Pégase» I.i.230, IV.i.29 (v. Lemaire, 105). Dérivé de l'adj. latin *pegaseus* «de Pégase». J. Robertet, dans ses lettres, emploie à plusieurs reprises la forme *pegaseïque* (v. éd. M. Zsuppán, Genève, 1970 («Textes littéraires français», 159), *Ep. XI*, 105; *Ep. XIX*, 164).

O d'Elicon la tresdoulce fontaine, Qui distillés odeur aromatique Et abruvéz comme la plus haultaine Tous les climatz en deue politique, O lieu sacré, vray sejour pegasique, De vous n'ay loy desormais approuchier. (I.i.230) || Bien est heureux cil doncques qui vous hante, O dame immense, et qui peut concevoir La fontaine sacree, pour tout voir, Que les saiges nommerent pegasique, Ou vostre corps celeste et angelique Alléz baignant... (IV.i.29)

periodal: adj. «final» II.x.46 (v. Lemaire, 105). Dérivation suffixale du s. *periode*, terme savant, emprunté au latin *periodus*, attesté au sens de «terme, fin» depuis la fin du XV^e s. et au cours du siècle suivant (FEW 8, 244b).

Et de Brutus Bretagne est appellee, Mais Angleterre on l'a depuis nommee, Pource qu'illec y a terme final Et de la terre ung point periodal. (II.x.46)

pindariser: v. «composer dans le style recherché de Pindare» I.i.169 (v. Lemaire, 105).

Plus ne me vault d'Orphëus la science, Qui doucement souloit cythariser. J'ay d'autres faictz voulu pindariser... (I.i.169)

prerogatif: adj. «privilegié» IV.i.79. Adjectivation du s. *prerogatif* attesté depuis 1379 au sens de «privilege attaché à certaines fonctions» (FEW 9, 304b). Cette occurrence est citée par Gdf. 6, 386b, et glosée par «qui

donne un avantage, une prérogative». FEW (ibid.) date l'apparition de l'adj. dans cette acception de 1526, d'après l'édition du *Séjour* dépouillée par Gdf. Il est à noter que *prerogatif* est attesté au sens de «généreux», acception également recevable, dans le *Miracle de saint Nicolas et d'un juif* (v. éd. O. Jodogne, Genève, 1982 («Textes littéraires français», 302), v. 559, 102).

...et je m'oblige d'estre Augmenteur selon mon foible sens De voz haulx faitz et a ce me consens, Ja soit que n'ay invention ne tiltre Pour doulx termes dedans mon oeuvre tistre. Si n'est que vous par don prerogatif. (IV.i.79)

prophoplauste: s. m. «premier homme créé» III.ix.32 (v. Lemaire, 105).

Ha, que moult fut leur faulte dommaigeuse, Quant par tost croire et tard se repentir Ce prophoplauste a voulu consentir Crime trop grant sans plus avoir loy d'estre Auprés du Nil de Paradis terrestre! (III.ix.32)

provocant: adj. «qui provoque, à l'origine de» IV.3.24. Adjectivation du s. *provocant* employé en 1461 au sens de «demandeur», puis à partir de 1567 pour dénommer «celui qui provoque, qui défie». FEW 9, 488b, recense un emploi adjectival tardif dont la première acception est «qui excite, qui irrite» (1775-1785).

Et qui est cause provocante de cela? (IV.3.24)

restaurant: s. m. «remontant» II.3.10, IV.xv.63, IV.3.1 (v. Lemaire, 105).

O lumiere donnant clarté aux tenebreux, (...) baston des membres egrotans, medicine des cueurs malades, relaxation des couraiges ydropiques, restaurant de santé perdue, eae chaulde fièvre adouciissant... (II.3.10) || De sa maison suys chassé et forclus. Plus ne feray ne rondeaulx ne ballades. Cela n'est pas restaurant pour malades. (IV.xv.63) || vostre faconde sur ma foy rend voz motz, qui trop sont cuysans, si tresamiabes et bons dedans mon cueur qu'il m'est advis de la boe que c'est ung colire souef ou restaurant tresprofitable... IV.3.1

sideré⁽⁷⁰⁾: adj. «des astres» III.2.6. Emprunt au latin *sidereus* «étoilé, relatif aux astres», lui-même dérivé de *sidus*. Hug. (6, 794a) comme FEW (11, 593a) datent la première attestation de 1521, mais ne s'accordent pas sur son sens. Hug. glose par «céleste» et FEW par «influencé par les astres».

...ains estoit la massonne faicte de commixtion elementicque, clere en sa substance et tenebreuse a veue humaine par regars solaires et siderees conjunctions... (III.2.6)

sompnial: adj. «qui provoque le sommeil, somnifère» II.ii.69. Emprunt de *somnialis* qui signifie en latin classique «de rêve, rêvé». À partir du VI^e s., *somnium* fut couramment employé pour *somnus* (Souter, 381), ce qui mit en concurrence leurs dérivés. Ainsi *somnialis* s'est rapporté désormais indifféremment au sommeil et au songe, d'où l'acception de *sompnial* dans

(70) On peut hésiter entre *sideré* et *sideree* (v. supra *nabbatee*).

le *Séjour*. Gdf. 7, 471c, cite cette occurrence du *Séjour* qu'il glose par «qui provoque le sommeil». Suivent deux citations extraites du *Tiers livre* de Rabelais (1546), glosées par «qui a lieu pendant le sommeil». Hug. 7, 28b-29a, et FEW 12, 91b, citent également Rabelais, commenté cette fois par «relatif aux songes».

En celle nuyt je ne me monstray pas Estre frappé de verge sompniale, Mais aussytost que j'eu l'orientale Aube du jour congneue a ce matin (...), Du lict yssy et ne demouré guere Que ne fusse promptement incité Par le resveil de Sensualité. (II.ii.69)

topografie: s. f. «description détaillée d'un lieu» III.2.5 (v. Lemaire, 106). TLF 16, 334b, cite l'article de J. Lemaire pour dater la première attestation. Et sans muser trop longuement a la topografie ou declaration de la maison ja sus nommee, je, pour tout vray la regardant d'oeil soingneux et de ferme entente, la jugeay. (III.2.5)

transmontain: adj. «du nord, polaire» II.ii.103 (v. Lemaire, 106).

Bien se monstra nostre amy au besoing Le roy des vens Eolus, car de loing, De son paÿs et terre transmontaine Il nous tresmist la gracieuse alaine De Zephirus, le delicieux vent... (II.ii.103)

vulnifique: adj. «qui cause une blessure» III.xi.162. Emprunt au latin classique poétique *vulnificus* «qui blesse, qui tue, homicide». Gdf. 8, 318b, glose de même cette occurrence du *Séjour* qu'il fait précéder d'une citation de la traduction de l'*Énéide* par OSG. L'apparition de cet adj. est datée de 1518 dans FEW 14, 644a.

...Dont n'euz tel peur ne crainte de tout l'an, Quant j'apperceue ce grant duc ytalique Livré a mort par ung coup vulnifique. (III.xi.162)

ytalique: adj. «d'Italie» II.x.27, III.ix.233, III.xi.162 (v. Lemaire, 104).

Et après luy regna Ascanius, Son noble filz qu'on appellë Yulus, Qui fut souche de la gent ytalique, Qui depuis eut renommee auctentique, Car de la vint par succession d'ans Romme la Grant et tous ceulx de dedans. (II.x.27)

III. Néologismes sémantiques⁽⁷¹⁾

affluence: s. f. *avoir a. de* «avoir le talent de» III.xii.59. Sens non attesté dans FEW 24, 255a, dans TLF 2, 27b, ni même dans l'article provisoire du DMF où *affluence de* «choses abstraites» est défini par «afflux de, abondance de». Bien y estoit l'excellent Cyceron, (...) Ovide aussy, qui bien eut l'affluence D'aplicquer motz et termes moult divers En ses escrips et poëtiques vers. (III.xii.59)

(71) Termes que l'on rangerait au nombre des néologismes sémantiques si l'on s'en tenait aux informations données par les dictionnaires: **atteindre**: v. abs. «réussir» IV.i.62: *Dont le poëthe Orace, que j'ay dit, Par doctrine deffend et interdit*

agilité: s. f. «agitation» II.xii.3 (v. Lemaire, 100).

Or escoute. Je congnoys bien que ta fragilité Ne peult souffrir si prompte agilité Sans reposer. (II.xii.3)

amusement: s. m.

– «promesse trompeuse» II.ii.184, II.iv.60. Désaccord des dictionnaires sur la datation. FEW 6³, 281b, glose la forme *admusement*, apparue ca. 1470, par «tromperie, promesses trompeuses», sans doute d'après la citation des *Vigilles de la mort du roi Charles VII* de Martial d'Auvergne rapportée par Gdf. 8, 115b et reprise par TLF 2, 890b. Pourtant Gdf. et TLF donnent communément à cette occurrence le sens de «perte de temps, retard» et ne relèvent l'acception «promesses trompeuses» qu'en 1497 dans les *Épîtres d'Ovide* traduites par OSG. À noter que Gdf. et TLF citent une occurrence extraite de la traduction de l'*Énéide* par OSG avec le sens de «perte de temps, retard».

Alors Abus (...) Feist estendre sa treslarge banniere Au hault du mast pour la veue tollir De l'hydeux monstre et mon dueil abolir. Si fut, certes, celle banniere paincte

A tous yceulx qui nouvel oeuvre pensent Que, si treshault l'exorde ne commen-cent, Que la fin soit diminuee ou moindre. Mieulx vault au bas commencer pour atteindre. Autres acceptions dans le texte: «atteindre» II.ii.131, III.xii.162; «parvenir» III.3.8, IV.vi.60. Bien que FEW 25, 735b, signale ce sens au XIII^e s. en anglonormand et que Nicole Oresme emploie ce v. dans l'acception «atteindre son but» dans *Le livre de Éthiques d'Aristote* (ca. 1370, v. éd. A. D. Menut, 1940, 172), il est possible que cette résurgence de l'extrême fin du XV^e s. soit l'aboutissement d'un processus néologique à partir du latin. - **behours**: s. m. «tribune dressée pour les spectateurs d'un tournoi» IV.xiii.11: *Ceste dame Richesse que j'ay dit Sur ung behours de fin or fut assise, Ou y avoit par le commun edict Deux chevaliers trespreux, et sans faintise.* Cette acception n'apparaît dans aucun des dictionnaires cités, mais le s., complément circonstanciel du verbe *asseoir*, désigne à l'évidence un objet sur lequel on peut être assis pour assister à un tournoi. E. Van Hende (*Histoire de Lille*, Lille, 1875, 3) donne à *behourt* le sens de «belle estrade». Sur les multiples significations de ce s., voir la mise au point d'É. Van den Neste, dans *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge (1300-1486)*, Paris, 1996 («Mémoires et documents de l'École des chartes», 47), 51. *Behours* apparaît au sens de «tribune» dans *La Passion d'Auvergne* (1477, v. éd. G. A. Runnalls, Genève, 1982 («Textes littéraires français», 303), 111). - **bonnement**: adv. «vraiment» II.xxxi.171: *Ainsy le viz au tordeon dancier De Vain Espoir comme les autres font, Dont je ne sceuz bonnement que penser;* II.xxxi.405: *G'y vy chanter les chançons de la court, Dont les paiges vont tous a la moustarde De ce brouillas et de ce temps qui court, Tant en effect que, pour le faire court, A tous ne peu bonnement prendre garde...* Acception datée d'avant 1553 (Rabelais, *Epistre à J. Bouchet*) par TLF 4, 680b, qui reprend Hug. 1, 624b, alors qu'elle est bien antérieure, puisqu'elle apparaît déjà dans *Melusine* de Jean d'Arras (ca. 1392-1393, v. éd. L. Stouff, Dijon, 1932 («Publications de l'Université de Dijon», 5), 15).

D'amusement et de mondaine faincte, Tant qu'en effect par diverses couleurs Faisoient changer aux passans leurs douleurs... (II.ii.184) || Et peu retins ce que dit en son livre L'excellent clerc et tresexpert Valere, Parlant du monde et de la grant misere De Fortune, de tous ses mouvemens Qui ne sont fors qu'aspres amusemens, Et fait aulcuns pour ung temps prosperer Pour plus les faire après desesperer. (II.iv.60)

– «occupation vaine et agréable» IV.1.1. Au sème d'«occupation», cette occurrence adjoint ceux de «vain» et «agréable». Ces sèmes secondaires sont datés diversement selon les outils lexicographiques. Ainsi FEW 6³, 281a, glose *amusement* par «vaine occupation», sens daté de 1596 (L. Hulsius, *Dictionnaire françois-alemand et alemand-françois*, Noribergae, 1596). Quant à TLF 2, 890b, il fait remonter à Montaigne (1580) l'acception «ce qui occupe agréablement, sert à passer le temps».

...et ja aians fait le chemin qu'on appelloit le Demy Temps en douces parrolles ycy devant narrees et en petitz amusemens et folz aisiers... (IV.1.1)

angulaire: adj. «sournois, perfide» II.vi.64. Cette acception, éloignée du sens courant («qui forme un angle, angulaire») dont témoigne la seconde occurrence d'*angulaire* (I.x.29) dans le *Séjour*, ne figure dans aucun des dictionnaires consultés. Il ne faut vraisemblablement pas voir dans cet adj. un parasyndrome de *angleux* («qui a un caractère rude, difficile», Gdf. 1, 292a), ce qui l'opposerait à *cautelle* qu'il qualifie. L'idée de rupture, de discontinuité suggérée par *angle* conduit plus naturellement au sens de «sournois, perfide». Dans son contexte d'emploi, *angulaire* est l'objet d'un jeu de mot paronymique. Par *cautelle angulaire*, OSG entend évidemment la fourberie «anglaise» dont Louis XI est venu à bout.

...je vy (...) Le corps entier et vraye pourtraicture (...) Du dernier mort et du grant roy de France Nommé Loÿs, unziesme de ce nom, (...) Qui tint la France en paix universelle Et dechassa l'angulaire cautelle, Qui tant bastist d'esglises et monstiers... (II.vi.64)

applaidier: v. abs. «flagorner» IV.iv.107. En a. fr., ce v. signifiait «adresser la parole à qqn» (FEW 9, 9ab), mais aussi «obtenir par la négociation; prier, demander (TL 1, 450). Gdf. 1, 339c-340a, sous l'acception «plaider, parler en faveur de qqn» cite une traduction des *Digestes de Justinien* (Richel. 20118, fol. 58d) suivie de cette occurrence du *Séjour* que l'on peut détourner de sa connotation juridique au sens de «flagorner». OSG, en effet, se plaint de ne pouvoir adopter les comportements hypocrites et faux de la cour, qui se traduisent par de basses flatteries et par la dissimulation. L'auteur regrette la sincérité de sa jeunesse, plus que son incapacité à plaider ou à implorer.

Je ne m'y sçavoÿe contenir De rire sans qu'en eusse envie. Cella n'estoit pas bien ma vie D'applaidier, de dissimuler. (IV.iv.107)

arquemineur: s. m. «alchimiste», IV.xvii.57, IV.3.20 (v. Lemaire, 92).

Il n'est si clerc, si subtil ou legal, Tant eust aprins en *Digeste* ou en *Code* Que d'en yssir sceust controuver la mode, Feust astrologue ou nygromancien, Arquemineur ou bon phisitien D'herbes et motz ayant experience, Voyre et sceust il toute la quinte essence. (IV.xvii.57) || Les tressubtilz arquemineurs, j'entens les bons dont il est peu, ne savent ilz par leurs engins ou par autres experimens trescurieux le gros metal vil et meschant faire argent cler (...)? (IV.3.20)

arrien: adj. «hérétique» I.4.10. Apparaît dès 1224 en emploi nominal pour désigner un «sectateur d'Arius» (TLF 3, 489b). Gdf. 8, 182a, mentionne l'existence d'emplois nominaux et adjectivaux sans que l'on puisse juger la catégorie grammaticale à laquelle ressortissent les exemples cités. Quoi qu'il en soit, l'emploi adjectival est daté du XIII^e s. dans FEW 25, 237a, au sens de «qui concerne l'arianisme». Dans l'occurrence étudiée, l'adj. a subi une extension sémantique de type métonymique, *arrien* signifiant «hérétique».

Si tous suyvoient celle arrienne oppinion que vous tenés quand a ce point, las! trop seroit l'honneur foulé de maints et de maintes, mais peut estre Regret vous fait telz motz parler dont l'interpretation est autre et appliquer en aultre usage en voz pensees. (I.4.10)

barnaige: s. m. «équipage [d'un navire]» III.i.41. Acception non attestée dans les dictionnaires consultés, mais à rapprocher du sens de «suite militaire, bagage, harde» (Coquillart, *Poésies diverses*, Bal. Quand on cria la paix à Reims, Bibl. elz.) mentionné par Gdf. 1, 587c-588a, et d'acceptions nouvelles qui vont apparaître au cours du XVI^e s. (FEW 15, 69b): «domestiques d'une maison» (1530); «équipage des chasseurs» (Huls 1596).

La Fol Abus apprestoit son barnaige Et commençoit ses voilles assortir Pour nous faire de ce quartier sortir, Singlant la mer mondaine perilleuse Qui se monstroit pour l'eure gracieuse. (III.i.41)

barre: s. f. «pouvoir» III.xi.58. Pas attesté en ce sens, si ce n'est à partir du XVI^e s. dans la locution *avoir barre sur* «dominer, être maître de», qui semble être fortement lexicalisée (Hug. 1, 493a [cite seulement Beroalde de Verville]; Di Stefano, 61 [cite uniquement Nicolas de Cholières]).

La mort leur fist a tous deux grant meschief, Tant eussent forte et ancienne barre En seigneurie... (III.xi.58)

cadet de Gascoingne: loc. nom. «fils cadet, gentilhomme de Gascogne qui servait comme soldat pour apprendre son métier» III.iv.50. Le s. *cadet* apparaît en 1466 au sens de «celui qui vient après un autre frère par ordre de naissance», dans Gdf. 8, 405a, alors que la locution n'est attestée qu'à partir de 1530 dans l'acception «gentilhomme qui servait comme soldat pour apprendre son métier» (TLF 4, 1143a).

Longtemps seras ung cadet de Gascoingne, Sans posseder terres, si bien peu non, Et tost a coup ystra de toy renom Puyz tost, puis tard; ce sont les conjectures De la forest d'icelles advantures. (III.iv.50)

champion: s. m. «celui qui se consacre à la défense d'une personne» II.xxxi.16. Signifie également «combattant de grand mérite» II.x.62, II.xxxi.103. Dès le XI^e s., *champion* a pu désigner «celui qui combat en champ clos, soit pour lui-même, soit pour la cause d'un autre» (FEW 16, 299a), mais ce n'est qu'à l'époque moderne qu'il a été employé au figuré au sens de «celui qui défend une personne, une cause (1560, E. Pasquier, *Recherches de la France*, dans TLF 5, 493a). FEW (ibid.) date l'acception «défenseur, soutien d'une cause» de Furetière (1690).

Ainsy vy la dancier a millions D'Esperance les povres champions. (II.xxxi.16)

competer: *compétant en part. prés.*, «absorbé dans» I.6.5. Sens non attesté. FEW 2, 977a, glose ce verbe (dérivé du latin *competere*) par «appartenir, revenir à qqn en vertu d'un droit, être du ressort de» (*id.* dans Gdf. 2, 206c-207a), acception que l'on retrouve dans la traduction de l'*Énéide* (éd. Brückner, VI, v. 518).

cuydant par ce que ce feust fantasme ou sort ou bien fayrie ou que cela ainsy ne venist comme ung songe particulier moult agreant, sophistique et non veritable par ung object desordonné d'aspre desir, comme il advient a tous humains lors compe-tans en leur pensee insoporee... (I.6.5)

compris: s. m. «assemblée, rassemblement» III.xii.25. Non attesté en ce sens dans les dictionnaires consultés. Ce s. n'apparaît pas dans FEW. Il est glosé par «enceinte» dans Gdf. 2, 214b, et par «entreprise» dans Hug. 2, 398a.

Au meilleu vy fontaine trespropice Qui arrousoit tout le noble pourpris, Et tout autour vy ung noble compris D'anciens clerchez, plains de philozophie, Tous abreuvéz du fleuve de Sophie. (III.xii.25)

congru: adj. «harmonieux» II.xxxi.381. Signifie généralement aux XV^e et XVI^e s. «qui s'adapte particulièrement à une circonstance, à une situation donnée» (FEW 2, 1050b). Les deux autres occurrences du mot dans le *Séjour* peuvent être glosées par «satisfaisant» (III.v.78) et par «raisonnable» III.ix.191. Dans un contexte musical, l'adj. semble prendre le sens d'«harmonieux».

Quant la dame me vit si bien apris Et que ce m'est chose belle et plaisante, Pour refreschir de plus fort mes esprits Fist lors sonner note de si hault pris, Selon le temps congrue et consonante. (II.xxxi.381)

conjecture: s. f. «conjoncture» III.iv.53. Sens non attesté dans les dictionnaires consultés, qui signalent cependant la fréquente confusion d'origine paronymique avec *conjoncture* (v. notamment TLF 5, 1335a et 1339a).

Longtemps seras ung cadet de Gascoingne, Sans posseder terres, si bien peu non, Et tost a coup ystra de toy renom Puyz tost, puis tard; ce sont les conjectures De la forest d'icelles advantures. (III.iv.53)

consonance: s. f. «valeur» II.xxxi.205. Désigne généralement l'effet heureux produit par un son, d'où son acception d'«harmonie» en I.2.1. Par métaphore, connaît une extension sémantique au sens de «qualité, valeur». Ainsy dançoient ces deux ducz separéz L'ung de l'autre par moult longue distance, D'habillemens royaulx ou d'or paréz. Mais qui bien eust leurs travaux comparéz, Trouvéz les eust d'esgalle consonance. (II.xxxi.205)

cornard: s. m. «sonneur de cor» II.xxxi.9. Acception non attestée dans les dictionnaires usuels, mais FEW 2, 1193b, glose *cornage* (XIII^e s.) par «action de sonner du cor». Signifie également «sot, niais» en IV.1.15. La vy sonner cornades et cornards Si bien cornans que tout je m'en merveille, Femmes et hommes dancier de toutes pars. (II.xxxi.9)

cornade: s. f. «sonneuse de cor» II.xxxi.9. Voir *supra*.

creu: s. m. «territoire» III.ix.255. De *crescere* latin, équivalent au s. *cru* en FM. N'est pas attesté au sens de «territoire», mais TLF 6, 556a, mentionne en 1307 l'acception «terroir» en parlant de la vigne et du vin d'après *Le Moyen Âge* 10, 1897, 10. Les autres dictionnaires n'enregistrent pas ce sens.

Ce beau paÿs que tu voys cy devant, Ou tout plaisir et leesse est comprise, C'est, mon amy, le creu et la pourprise Et le sejour du royaulme françoys... (III.ix.255)

cursoire: adj. «transitoire» IV.3.13. Répertoire au sens de «rapide, impétueux» (FEW 2, 1576a; Hug. 2, 688a). À rapprocher de la signification de l'adj. *cursorius* en latin classique et notamment de la loc. *cursorius terminus* qui désignait une borne secondaire, d'après TLL 4, 1528: «cursorius terminus vel spatula apud Gromatici ueteres, de terminis minoribus intra maiores agrum finientes certis spatiis positus».

Ne voys tu que toute chose cree d'espece au moins clementicque (...) a la parfin remaint deserte quant a la masse terrienne et si reçoit terme final ou bien cursoire? (IV.3.13)

decider: v. «disséquer, analyser» IV.viii.28. Acception non attestée, fruit d'un emprunt sémantique à l'étymon *caedere* «tailler en pièces, couper en morceaux» avec extension métaphorique (non attestée au latin) au sens de «décortiquer, disséquer», c'est-à-dire «examiner point par point, analyser scrupuleusement».

Aprés en raison juridique Furent mes desirs incitéz, Suyvant les universitéz, Ou les divines loix sacrees Sont publicquement decidees. (IV.viii.28)

declinatoire: adj. «déclinant, en déclin» III.5.3. Gdf. 2, 446a, cite cette occurrence comme seul exemple à son entrée *declinatoire* «qui décline», alors que FEW 3, 26a, situe l'apparition de cet adj. en 1381 au sens de «en pente». La présente acception provient sans doute des s. *declinement* et *declination* «déclin».

Dont je, forment de mon corps las, fatigué de sueur penible, de mes piedz aussy aggravé, ayant ja pres au long aller user le fer du bourdon de mon premier aage et ja tendant aux approches de declinatoire jouvente... (III.5.3)

descendre: v. «sombrier, couler» I.xv.38. Acception non attestée et incertaine car on peut envisager une ellipse du complément d'objet direct de *descendre* au vers 38, formant antithèse avec le vers précédent (*sa voille estendre/sa voille descendre*).

Au fort, il eut ce grand meschief, Ainsy comme j'ay peu entendre, Pour ce qu'il nageoyt sans bon chief Et si cuydoit tout de rechief Contre tous vens sa voille estendre, Mais Fortune le fist descendre Et getta sa nef pour tout voir En la roche de Trop Vouloir. (I.xv.38)

desireux: adj. «de repentance, de regret» II.3.1. Sens non attesté, emprunt sémantique au latin classique *desiderare* dont les deux acceptions principales sont «désirer» et «regretter, déplorer». Signifie également «ambitieux» (IV.ix.78, IV.ix.168) et «désireux» (II.ii.66).

..je, en cueur constrict, en couraige molifié, en esperit de raison suscité par la vertu et efficace de sa presence, voulu alors aucunement après ung desireux sospir, faisant foy de mon repentir, dresser vers elle ma voix tremblant... (II.3.1)

desroguer: v. «faire tort, porter atteinte» IV.xxii.31. Emprunt sémantique au latin classique *derogare*, qui signifie au figuré «ôter, retrancher; porter atteinte à». TLF 6, 1219b, date cette acception d'André de La Vigne, *La louenge des roys de France*, déjà cité dans Gdf. 9, 309b. Hug. 3, 21b-22a, cite également deux occurrences extraites de *Schismes et Conciles* de Lemaire de Belges (av. 1524).

Quant je vy ce reverend homme, Lequel Entendement se nomme, A genoulx me mys tout honteux, Disant: «Pere doulx et piteux, De tous forvoyéz la retraicte, Si j'ay chose commise et faicte Qui desroque au mien saulvement. (IV.xxii.31)

dictature: s. f. «style» I.xii.68, III.xii.80, IV.i.2. Ces acceptions, non attestées, résultent d'emprunts sémantiques au latin médiéval où *dictator* signifie «écrivain» et *dictaturire* «composer, écrire» (Blaise, *Lexicon*, 304; Du Cange 2, 843).

Bocace fist ample escripture De leur cheute tresmiserable Et racompte leur adventure Par eloquente dictature Qui est aux lisans agreable. (I.xii.68) || Car il escript de termes tresparfaitz D'iceulx Rommains la louange et les faictz En decades d'aornee dictature, Comme on peult veoir selon son escripture. (III.xii.80) || O d'eloquence extreme geniture, Muse Clio, parfaite en dictature, Qui reparéz foibles entendemens Par voz tresclers et divins sentemens... (IV.i.2)

directeur: s. m. «directeur de collègue» III.xii.181. Non attesté dans cette acception précise. TLF 7, 249a, date de 1444 ce s. au sens de «personne qui dirige» (FEW 3, 87a, avait situé l'apparition de ce sens en 1512).

A Paris fut jadis mon directeur A Sainte Barbe, en son noble college. (III.xii.181)

distance: s. f. «constance» III.v.163. Acception non attestée. Gloser par «durée» serait erroné puisque les Parques sont par nature immortelles. *Distance* désigne plutôt un comportement qui s'inscrit dans la durée, d'où le sens de «constance». Autres occurrences: «étendue» II.vi.8; «distance» II.xxxi.202; «durée» III.vii.84; *de seulle distance* «tout droit» I.x.27; *longue d. de* «grande durée de» II.xxxiv.185.

Ce sont celles qui n'ont nulle distance, Terme ne foy, promesse ne secours, Qui tost changent de meurs, de contenance, Dont les plaisirs sont moins seurs que bien cours. (III.v.163)

doubte: s. m. et f. «problème, question» III.3.19. Acception non attestée dans les dictionnaires consultés. Extension sémantique de type métonymique puisque ce s. désigne ce qui fait l'objet du doute, ce qui laisse dans le doute. Autres occurrences: «crainte, peur» I.2.4, I.3.1, II.ii.21, II.x.87, II.xxi.9...; «hésitation» II.4.47; *sans nulle d.* «assurément» I.4.7; *faire d.* «avoir peur» I.5.6, II.4.9, III.3.24.

Ha, jouvenceau, a toy n'affiert avoir la clef pour desfermer si chier secret. Maintz plus que toy expers et dignes ont travaillé et nuytz et jours pour enquerir et deslier ce subtil doubte, mais pour certain la peine ont eue, le sçavoir non. (III.3.19)

effort: s. m. «souffrance» III.ii.150. Acception non attestée dans les dictionnaires consultés, mais à rapprocher de la glose «violence, dommage» donnée par Hug. 3, 308b. Autres sens: «poids, force» (I.ii.47), «force, énergie» (I.v.34).

Ha, que moult fut mon cueur plain de douleur Et transpercé du glaive de Tristesse! Tost eu perdu mouvement et couleur, Tost fuz surprins d'excessive destresse. A bien peu tint que de mortelle angoisse Ne trespasasse en ces piteux effors, Quant j'advissay ce chevalereux corps, Car, pour certain, c'estoit mon treschier pere Que vy noyé en mondaine misere. (III.ii.150)

enclave: s. f. «territoire contrastant avec tout ce qui l'entoure» II.xxii.7. Alors que FEW 2, 766b, ne donne pas cette acception, TLF 7, 1035b, mentionne sans précision de date le sens de «territoire au contour plus ou moins bien défini soumis à des lois morales ou sociales différentes des régions alentour».

Certes, dame, vostre grant courtoisie M'oblige tant a vous remercier Que d'Europe, d'Affrique ne d'Asie Ne pourroit estre aulcune autre choysie A qui plus fort me voulsisse fier, Voyre, si bien que jamais oublier Ne vous pourray, pource qu'en vostre enclave M'avés receu, qui suys serf et esclave. (II.xxii.7)

entier: adj. «calme» II.ii.122. Acception non répertoriée, mais à rapprocher de la glose de Gdf. 9, 482c, «qui n'a subi aucun changement ni aucune altération» (exemple du XII^e s.); absence d'altération qui se traduit sur le plan moral par le sens «sincère, loyal, fidèle» (FEW 4, 734b). Appliqué à l'élément liquide, *entier* signifie «calme, qui n'est pas agité» d'autant qu'il est coordonné sous forme de binôme synonymique à l'adj. *pacifique*. Autres occurrences: «entier» I.5.5...; «complet» I.2.6, I.x.22, II.xxi.22; «intact» I.viii.10, II.2.10; «calme» II.ii.122; «important» I.x.100; «pur» II.4.19; «parfait» IV.iv.57; *flairer e.* «sentir l'air pur» I.vi.43.

Ainsy feusmes ensemble pour ung temps Mieulx qu'a souhaict sur les undes flotans, Et a part moy, seul je m'esjouyssoye De quoy si bien a mon gré jouyssoie D'ung tel plaisir sur la franche riviere, Qui moult nous fut pacifique et entiere. (II.ii.122)

exaction: s. f. «rejet» IV.3.17. Latinisme sémantique non attesté dans les dictionnaires consultés. En latin classique, *exactio* pouvait être synonyme d'*ejectio* et d'*expulsio* (Forcellini 2, 206), sens ici repris par OSG et appliqué à un phénomène physique.

Ne voys tu que legierement hayrse reçoyt de feu l'empraincte et forme ingaile par subtilles exactions lassus montans? (IV.3.17)

exterminer: v. tr. «déterminer» II.xxxiv.94. Acception non attestée dans les dictionnaires consultés. Emprunt sémantique au latin médiéval *exterminare* qui pouvait signifier «déterminer» (Blaise, *Lexicon*, 367). Niemeyer (p. 400) relève le sens assez proche de «délimiter [un terrain]». Autres acceptions: «chasser, bannir» I.4.11, II.xxxiv.94; «rejeter» I.2.14; «détruire» II.vi.131.

...Et luy donnay raison, intelligence, Force, vertu, conseil et attrempence, Subtilité et clere invencion, Exterminant a son intencion Povoir esgal et ung plus parfait tiltre, Car je luy feiz octroy d'ung franc arbitre Pour soy regir au gré de son vouloir... (II.xxxiv.94)

finitif: adj. «frontalier» III.2.9. Acception non attestée dans les dictionnaires consultés. L'adj. latin *finitivus* «qui termine, final», dérivé du s. *finis* qui au pluriel signifie «frontières» nous amène au sens de *frontalier*, d'autant que le curieux édifice dont il est question est situé à la limite entre deux territoires. L'adj. *finitif* est employé également au sens de «définitif» I.7.18 (occurrence citée par Gdf. 4, 11c).

...et par ainsy prenoit regart bon ou mauvais en divers lieux, donnant assurance ou menasse, habondance ou restrinction, paix ou travail a la finitive region ou sur les climatx de voisine prouvince ou sur les membres parciaulx en icelle lors demourans. (III.2.9)

gouverneur: s. m. «précepteur, celui qui est chargé de l'éducation d'un enfant» III.xii.70. Cette acception n'apparaît ni dans Gdf. ni dans Hug. ni

dans FEW. Seul TLF 9, 381a, propose le sens «celui qui est chargé de l'éducation d'un prince ou de certains jeunes garçons de grande famille» dont il situe l'apparition en français moderne.

Seneque y fut atout sa tragedie, Qui de Neron, desloyal empereur, Fut au premier le maistre et gouverneur, Mais a la fin ce tresnoble poëthe Fist en ung baing de soy mesmes deffaicte. (III.xii.70)

haultaineté, haultainecté: s. f. «présomption» II.2.13, II.4.51. L'acception assez proche «fierté, arrogance» est attestée dans Gdf. 4, 440bc, et FEW 24, 373a, qui relèvent sa première attestation dans les *Chroniques* de Froissart.

...si paravant en haultainecté de vollage propos m'estoye mys soubz la guyde de Sensualité, certainement a ceste foys fut renforcé mon fol vouloir... (II.2.13) || Me voyant tost obtemperee a la haultainecté de ses emprinses, si me laissa blanche chemise d'oyseux penser, qui tost me fist changer propos, j'entens le bien et la doctrine que j'apris la nuyt devant de la dame celestielle. (II.4.51)

inundation: s. f. «agitation des eaux» II.vi.143, II.x.49. Comme le s. latin *inundatio*, le français *inundation* signifie «débordement des eaux». Seul Hug. 4, 642a, mentionne l'acception «agitation des ondes, ondes agitées», illustrée par un exemple extrait des *Anciennes poésies françaises*, t. X, 187 (A. de Montaiglon, 1855-1873).

Et quant ainsy je complaignoye a part Son cas fatal, je vy par l'autre part Ung corps venir par inundation, Qui bien sembloit d'estrange nation Et descendu de grande geniture. (II.vi.143) || Par cy passa l'eloquent Ulixés, Qui bien souffrit en la mer griefz excés Et fut getté par inundation. En maint paÿs et fiere nation... (II.x.49)

legal: adj. «expert en droit» IV.xvii.53. Seul FEW 5, 240b, donne une acception équivalente «qui s'occupe des lois, qui enseigne le droit» (frcomt. 1567).

Il n'est si clerc, si subtil ou legal, Tant eust aprins en *Digeste* ou en *Code* Que d'en yssir sceust controuver la mode... (IV.xvii.53)

melencolique, melencolicque: adj. «triste» III.ii.218, IV.xv.19, IV.xx.5. Sens attesté seulement en 1532 (Marot, *Épîtres*) par FEW 6¹, 655b-656a et TLF 11, 593b. À noter que FEW (ibid.) date l'acception «qui inspire la tristesse» de ca. 1544.

Or veulx laisser a plus parler de luy; C'est ung penser par trop melencolicque. Dire n'en puis sans ung moult grant ennuy, Car ce m'estoit une chiere relicque. (III.ii.218) || Quant au desert melencolicque entray, Descoulouré, palle, deffait et blesme, Tantost après en chemin rencontray Une dame plus layde que boësme. (IV.xv.19) || Lors la dame de douceur pleine Me meïne le long d'une pleine De vertu tyssue et patee, Et laissasmes celle contree Melencolique et doloieuse, Subjecte a peine langoreuse. (IV.xx.5)

meslinge: s. m. «personnes réunies confusément» I.xv.31 (v. Lemaire, 104). Nagueres ung oraige fist Ou s'en noya certaine somme. Je ne sçay comment on les nomme, Mais l'on m'a dit qu'en ce meslinge Mourut le conte de Comminge. (I.xv.31)

noise, noyse: s. f. «chagrin, affliction, ennui» I.2.15. Emprunt sémantique au provençal *nauza* qui atteste un premier sens «chagrin, affliction, ennui» (ca. 1160-1180, Bernard de Ventadour) passé en français avec *Délie* (1544) de Maurice Scève (FEW 7, 56a; TLF 12, 186a). Ce s. est également employé au sens de «querelle» (III.iv.64, III.xiii.264).

...plus debvriés vivre en soulas et hault lever vostre desir par ung magnanime courage, maintenir joye et fuyr peyne, aymer deduit, haÿr tristesse, penser en jeuz, oublier noyse, prendre confort, laisser grevance, suyvre haultz faitz... (I.2.15)

ordonner: v. «exposer» III.ix.190. Gdf. 5, 622c-623a, mentionne l'acception «rédiger, libeller» qu'il illustre par des exemples tirés de documents juridiques tous rédigés dans les régions de Liège et de Tournai aux XIII^e et XIV^e s. Dans la plupart de ces citations, *ordonner* semble signifier «mettre par écrit».

Ses armes sont et sa riche couronne A cest arbre que tu voyes la pendues. Bible amplement le racompte et ordonne, *Primo regum*; ce sont choses congrues. (III.ix.190)

patience, pacience: s. f. «tranquillité avec laquelle on attend ce qui tarde à venir ou à se faire» II.xxxi.39. Acception datée de Est. 1549 par FEW 8, 17a, repris par TLF 12, 1174b. Autres acceptions: «sérénité» III.v.44; «fait de supporter avec douceur les douleurs de la vie» I.v.29.

J'apperceu la Pryam, le roy de Troye, O sa barbe trop plus blanche que croye, Qui bien dançoit, non obstant s'il fust vieulx. Et si tenoit par la main, si m'aïst Dieux, Celle Heccuba qui perdit patience. (II.xxxi.39)

penible: adj. «escarpé» III.2.3. Glose contextuelle non attestée dans les dictionnaires consultés. Un rocher *penible* est un rocher qui donne de la peine à gravir et qui est donc escarpé.

...car aussytost qu'au dernier mot de sa parolle eut cloz la main, tout droit vint a la porte heurter d'ung gros logis moult ancien, hault et divers, assis sur la poincte d'ung rochier dur et penible. (III.2.3)

pernicieux: adj. «funeste, qui cause le mal» [en parlant d'une chose] II.xxi.418, IV.i.6. Emprunt sémantique au latin classique *perniciosus*. Acception datée par FEW 7, 256b, de 1531 (*idem* dans TLF 13, 118a).

Je m'applicquay alors a ses doulx sons Dancer illec a toutes ses façons Et de tromper et de dissimuler, Dire parolle aussy pernicieuse, Vouloir le foible et le povre fouler, Souventes foys par courroux affoller Ung innocent soubz couleur odieuse. (II.xxi.418) || O d'eloquence extreme geniture, Muse Clio, parfaicte en dictature, Qui réparéz foibles entendemens Par voz tresclers et divins sentemens, Embellissant la faulte vicieuse De l'humain sens et la pernicieuse Condition de nature terrestre En luy faisant chose haultaine congnoistre... (IV.i.6)

perseverance: s. f. «action de persévérer» III.ix.115. Première attestation de ce sens chez Amyot en 1559 d'après TLF 13, 133b). Est également employé dans l'acception de «continuité» (III.ix.300, IV.x.33).

Cela ce fit par voulenté divine, Qui fist perir ce tresmaleureux roy, Luy, ses souldars et son puissant charroy; Et ja ne sceut o toute sa puissance Venir a chief de sa perseverance. (III.ix.115)

pompeux: adj. «présomptueux» III.xiii.76. Seul Hug. 6, 70b, donne le sens approchant d'«orgueilleux» relevé dans Changy, tr. *Instit.* FEW 9, 144a, mentionne *pompart*, un synonyme de la même famille, employé en moyen français.

Je vy aussy illec homme mort tel, Trop confiant en pompeuse baniere, Qui pas n'avoit l'honneur de cymetiere, Ains fut gisant en terre tout envers, Piteux spectacle! et la viande aux vers... (III.xiii.76)

precipitant: adj. «précipité, hâtif, prompt» III.1.2. Cet adj., relevé pour la première fois en 1492 avec le sens de «pressant» (FEW 9, 282a), est attesté en 1547 chez J. Bouchet au sens de «précipité, qui se fait en hâte» (Hug. 6, 137a). FEW (ibid.) date cette acception de 1569.

...si que descendus estoient par precipitante celerité en l'Occident pour y avoir loy de repos en la maison marine de Thetis. (III.1.2)

rapporter: v. *s'en r. a qqn* «ressembler à qqn» IV.xi.53. FEW 25, 47a, et Hug. 6, 342b, ont relevé *se rapporter a* au sens de «avoir de la conformité, de la ressemblance avec» dans la *Cosmographie universelle* d'André Thevet (1575). Ce v. est également employé au sens de «raconter» (IV.iv.45). Vela le point ou du tout je m'applique Quant est d'user de nominatiõs. Cela ne sont que grans dilatiõs. Aux escolliers, certes, je m'en rapporte, Des collateurs attendans a la porte. (IV.xi.53)

regent: s. m. «professeur qui enseigne dans une école, un collègue» II.xvi.33, III.xii.186. Acception datée de 1532 par FEW 10, 204b, qui note la difficulté de déterminer, d'après les glossaires du XVI^e siècle, s'il s'agit d'un instituteur, d'un précepteur ou d'un professeur d'université. Hug. 6, 445b, donne également ce sens («homme qui enseigne, maître»). Autre acception: «celui qui dirige un État, un pays» II.xxi.21, II.xxxi.235.

La ay je veu regens et escolliers Que la dame tenoit en ces colliers. (II.xvi.33) || Et pour conclure et que mon dire abreige, Regent fut il de mes freres et moy, Puis son sçavoir le logea chez le roy, Ou il, vivant en honneur transitoire, Fut convaincu par mortelle victoire. (III.xii.186)

regente: s. f. «femme qui dirige [une autre personne], maîtresse» I.x.66, II.iv.54, II.xx.61. Les dictionnaires n'enregistrent pas cette acception, mais présentent les fonctions institutionnelles de la *regente*, alors qu'il s'agit ici d'un emprunt sémantique au latin classique, du temps où *regens* ne s'était pas spécialisé dans la direction d'un État ou d'une institution scolaire...

Au sentier fourchu doncques vins Par le secours de ma regente. (I.x.66) || Ainsy doncques Abus me detenoit En plaisans sons et si m'entretenoit Sur les undes de la joye mondaine, Cuydant, hélas! qu'elle fust non soubdaine, Mais en plaisir durable et permanente, Par le conseil aussy de ma regente, Qui abolist ma reigle de bien vivre. (II.iv.54) || Serf suys l'yé, voyre et des adherens D'Esperance, ma dame et ma regente. (II.xx.61)

relique: s. f. «objet auquel on attache une valeur de souvenir» III.xii.95, IV.xviii.50. Néologisme sémantique (apparaît seulement en FM d'après FEW 10, 234a) par analogie à l'acception «restes d'un saint faisant l'objet d'un culte» (TLF 14, 732b).

Brief, ce sembloit precieuse relique Veoir en ce lieu tant de dignes preteurs, Philozophes, poëthes, orateurs, Dont la terre est de leur sçavoir paree Et science par iceulx reparee. (III.xii.95) || Puisque tu viens doncques or a declin, Chastie au moins ta volonté lubrique Et pense bien que la tendre relique De jeunesse ne te peut revenir Et qu'il te fault a la fin parvenir Devant le roy celeste rendre compte Et reliqua. (IV.xviii.50)

retrograder: v. «diminuer» III.xiii.32; «revenir en arrière, revenir sur ses pas» I.7.1. Ce v. est attesté pour la première fois en 1488 en astronomie dans l'acception «se mouvoir contre l'ordre des signes du zodiaque» (*Romanische Forschungen* 32, 154). Il est dérivé du déponent *retrogradi* refait en *retrogradare* (première attestation chez Martianus Capella). En latin classique, ce v. s'applique aux phénomènes astronomiques («habet locum in motibus planetarum, cum moveri videntur contra Signorum planetarum», Forcellini 2, 639) avant de signifier au Moyen Âge «aller en arrière, reculer» (Du Cange 5, 750). Chacune des deux occurrences du *Séjour* constitue un néologisme sémantique, puisque FEW 10, 347a, ne relève le sens «retourner, marcher en arrière» qu'en 1564 (Th 1564) et celui de «diminuer [d'une fortune, d'un crédit financier]» qu'au milieu du XVIII^e s. (Rich 1759).

Atant se teust Peu d'Advis (...), doubtant pour le trop alleguer des gens perilz et suffoquéz en celle mer que mon propos ne variast et que, pour paour d'y encourir quelque dangier, ne vouldisse retrograder et sur mes pas faire brisee. (1.7.1) || D'espoir la veiz asséz retrogradee, Mutillee des fors et fiers bastons. (III.xiii.32)

souspir: s. m. «lamentation, plainte» II.3.18. Acception non relevée dans les dictionnaires consultés. Il faut attendre 1640 pour rencontrer le sens de «regret causé par quelque chagrin» (FEW 12, 474b).

En telz souspirs et aultres maintz regrettoye la soubdaine departie d'icelle dame celeste, gisant au lict de Vaine Esperance... (II.3.18)

supplantation: s. f. «action de supplanter» I.2.16. Emprunt sémantique au v. *supplanter*, attesté au sens de «vaincre» depuis 1330, plutôt qu'au latin patristique où *supplantatio* se rencontre (rarement) avec le sens de «action

de faire tomber, destruction» (Blaise, *Dictionnaire*, 800; Blaise, *Lexicon*, 893). Les dictionnaires ne s'accordent pas sur l'apparition de cette acception. Hug. 7, 128a, la voit apparaître chez Fossetier et Amyot, alors que FEW 12, 445a (repris par TLF 15, 1111b), fait remonter sa première attestation au début du XIX^e s.

Et vous, recreant, mat et gaigné pour la supplantation d'ung dueil soubdain, vous allitez et faictes fin a voz bons jours par telle rosee! (I.2.16)

suppost, suppot: s. m. «descendant» III.ix.23. Acception non attestée dans les dictionnaires consultés. Du part. pa. *suppositum* «placé sous, qui dépend de qqn» appliqué à la généalogie. Autres acceptions: «serviteur» I.ii.29, II.xxxiv.122; «sujet, personne» II.xxix.49, II.xxxi.526, II.xxxvii.4, IV.xi.16; «élève, disciple» III.xii.178.

Tost subverty fut en austerité Leur bien parfait soubz audace de vices, Et tost gettéz furent dehors des lices De paix heureuse et d'infiny repos, En consequence aussy que leurs suppos Participans seroyent de l'amende; Dont l'offense fut trop perverse et grande. (III.ix.23)

susceptible: adj. s. + inf. «apte à, capable de + inf.» II.xxi.28, II.xxxiv.87. Depuis 1372 *susceptible* signifie «apte à recevoir, à éprouver» (FEW 12², 467a; Gdf. 10, 731c), mais l'emploi de *susceptible de* + inf au sens de «apte, capable» n'est recensé par les lexicographes qu'à partir du XVIII^e s. (FEW, *ibid.*; TLF 15, 1207b).

Je leur baille les moyens et conduys, Par les faire susceptibles et duys Prendre et cueillir entre espines les roses. (II.xxi.28) || Ame immortelle aussy blanche que nege, Laquelle fis susceptible et capable, De toutes meurs et de biens accointable... (II.xxxiv.87)

soupissant: part. prés. du v. *soupir* «anéantir, éteindre» I.2.1. Gdf. 7, 476a, cite cette occurrence d'OSG qu'il glose «éteindre, anéantir». D'après ce dictionnaire, le p. pa. de *soupir* est fréquent en Artois et en Picardie à la fin du Moyen Âge dans un registre juridique au sens d'«annuler». Ce nonobstant, l'acception «anéantir [une joie]» est datée seulement de 1528 (date de l'éd. d'OSG consultée par Gdf.) par FEW 12, 105a, et n'est pas recensée par Hug. 7, 33b-34a.

...joye (...) non mye toutesfois recreative, ains aggravante et soupissant tous mes delices, me meut alors comme resvant chanter telz vers et tel musique... (I.2.1)

timbre, tymbre: s. m. «casque à panache» III.ix.385, IV.xiii.23. Cette acception semble d'abord utilisée par les poètes de la Pléiade (FEW 13², 453a). À noter que Gdf. 7, 719a, cite deux exemples au sens de «cotte d'armes» (*Traicté des danses*, p. 39, éd. 1582; Fauchet, *Orig. des cheval., arm. et her.*, éd. 1611). Ce s. est également employé pour désigner «tête, cervelle» (III.x.51).

Mais Dieu, qui a en luy regard et cure, Luy a transmis du trosne refulgent Arc robuste pour vaincre toute gent, Flesche d'avis, cuyrasse de proësse, Tymbre d'honneur et targe de sagesse. (III.ix.385) || Chevaux eurent adés blancs, adés bruns, Adés grisons ou bayars d'exellence, Tymbres plusieurs de mainte difference, Harnoys estranges et lance a desroy, L'ung sembloit estre adés duc, adés roy, Aucunes foyes empereur et puis pape. (IV.xiii.23)

transmigration: s. f. «passage d'une âme d'un lieu à un autre, métempsychose» IV.3.28. Emprunt de *transmigratio*, très fréquent en latin chrétien pour désigner «passage d'un lieu dans un autre, métempsychose» (Blaise, *Dictionnaire*, 836). TLF 16, 524b, voit dans le *Séjour* la première attestation de ce s. qu'il glose «passage d'une âme de ce monde en un autre». *Transmigration* (ou *transmigracion*) au sens de «passage d'un lieu à un autre» apparaît pourtant dès *Le roman de Renart le Contrefait* (1328-1342, v. éd. G. Raynaud et H. Lemaître, Paris, 1914 («SATF»), t. I, v. 8308) et semble assez couramment employé au XV^e siècle au sens d'«émigration». Doncques est il neccessaire que toute chose cree tende a sa fin et que homme, qui est garny d'ame sensible et raisonnable, quiere sa vraye beatitude ou elle gist, et puisqu'au monde corruptible et deffaillant elle n'est pas, force est que ailleurs transmigration se face pour en finer? (IV.3.28)

tribut: s. m. «ce à quoi l'on est soumis, ce que l'on est obligé d'accorder» III.vi.34, IV.xv.152. Acception dont la première attestation date de 1662 chez Corneille (FEW 13², 257b, repris par TLF 16, 608a). Est également employé au sens de «péage» (II.xxiii.10, III.3.23).

Mais quoy! C'est forcé. A cela sommes néz Pour prendre fin, c'est tribut de Nature. A ce nous a soubmis et condampnéz De noz premiers parens la forfaiture... (III.vi.34) || Veéz la l'estat de ma povre personne, En attendant que Dieu face de moy L'ame partir, car tous a ceste loy Sommes l'yéz; c'est tribut de Nature, Sans excepter aucune creature. (IV.xv.152)

tributaire: adj. «dont on ne peut s'affranchir» III.3.3; «assujetti à un pouvoir, soumis» III.ix.281. La seconde acception est employée pour la première fois par Desportes en 1573 selon FEW 13², 258a (repris par TLF 16, 608b).

Quant ilz eurent leur paÿs agrandy Par deffaicte de leurs fiers adversaires, Des l'Orient jusques outre Mydi Firent a eulx maintes gens tributaires. (III.ix.281) || dont je, en greigneur doubtte que oncques mais cheu, et en difficileuse consideration precipité, voyant (...) qu'il convenoit par neccessité tributaire estre subgiect a leurs dangiers... (III.3.3)

triple: adj. «qui se compose de trois éléments» III.v.22. Acception datée de 1548 par TLF 16, 636b, d'après Gdf. 10, 811a. FEW 13², 297ab, omet ce sens.

Ainsy doncques en tripples politiques Fut le monde regy et herité, Et les vivans et leur posterité. (III.v.22)

triumphateur: adj. «qui triomphe, triomphant» III.ix.372. Emploi adjectival attesté seulement à partir du XIX^e s. (TLF 16, 630b; FEW 13², 311a). De plus, si le s. *triumphateur* signifie depuis 1370 (Jean Lefèvre) «celui qui a remporté une victoire, un succès», ce n'est qu'en 1690 qu'est recensée sa première attestation au sens de «général romain qui a les honneurs du triomphe». Dans notre occurrence, l'allusion à l'institution romaine du triomphe est bien claire, au travers de la comparaison avec l'empereur Auguste.

Si le pere fut prince de renom, Cestuy n'est pas de loz dissipateur, Mais en tous faitz si trestriumphateur Qu'on le peut bien nommer tousjours Auguste. (III.ix.372)

vis a vis: loc. adv. «en retour» I.iii.23. Cette acception n'est relevée dans aucun des dictionnaires consultés (y compris Di Stefano, 897). Autres acceptions: «les yeux dans les yeux» I.iv.46; «en face» I.xi.54, I.xiv.31, II.vii.2; «se faisant face» II.xxxi.107.

Homme subiect es assaulx de Fortune, Plain de soucy, qui n'a liesse aucune, La voye a luy sortable et opportune, A mon advis, C'est soy retraire et fuÿr les convis, Mettre en oubly des dames les devis, Car pour grant joye on a dueil vis a vis. (I.iii.23)

Université de Metz.

Frédéric DUVAL

Abréviations bibliographiques

Blaise, *Dictionnaire*: A. Blaise, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Strasbourg, 1954.

Blaise, *Lexicon*: A. Blaise, *Lexicon latinitatis medii aevi*, Turnouth, 1975.

Brückner: T. Brückner, *Die erste französische Aeneis, Untersuchungen zu Octovien de Saint-Gelais' Übersetzung, mit einer kritischer Edition des VI. Buches*, Düsseldorf, 1987 («*Studia Humaniora*», 9).

CLCLT: *Cetedoc Library of Christian Latin Texts*, Louvain-la-Neuve, 1996.

Di Stefano: G. Di Stefano, *Dictionnaire des locutions du Moyen français*, Montréal, 1991.

Du Cange: C. du Fresne, sieur du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Paris, 1840-1850.

Ernout, Meillet: A. Ernout, A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, 1979, 4^e éd.

FEW: W. v. Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, Bonn, puis Leipzig, Berlin, puis Bâle, 1922-.

Forcellini: A. Forcellini, *Totius latinitatis lexicon*, 3^e éd., Leipzig, Londres, 1839-1881.

- Gdf.: F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Paris, 1880-1902.
- Hug.: E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle*, Paris, 1925-1967.
- Lemaire: J. Lemaire, «Notes lexicologiques sur le 'Séjour d'Honneur' d'Octovien de Saint-Gelais», in: *Le Moyen Français* 3, 1980.
- Musset: G. Musset, *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, La Rochelle, 1929-1948.
- Niemeyer: J. F. Niemeyer, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leyde, 1976.
- OLD: *Oxford Latin Dictionary*, Oxford, 1983.
- Slerca: A. Slerca, «Octovien de Saint-Gelais traducteur de Virgile et d'Ovide, et la néologie», in: *Autour de Jacques Monfrin, néologie et création verbale*, Actes du colloque international, Université McGill, Montréal, 7-8-9 octobre 1996 publiés par G. Di Stefano et R. M. Bilder [= *Le Moyen français*, 1997], Montréal, 1997.
- Souter: A. Souter, *A glossary of later latin to 600 A.D.*, Oxford, 1949.
- TL: A. Tobler et E. Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin, puis Wiesbaden, puis Wiesbaden et Stuttgart, 1925-.
- TLF: *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e s. (1789-1960)*, Paris, 1971-1994.
- TLL: *Thesaurus Linguae Latinae*, Leipzig, 1900-.

